157e ANNÉE 1925 No 21

MÉMORIAL

DES

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

Vingt-deuxième séance – Mercredi 10 novembre 1999, à 17 h

Présidence de Mme Alice Ecuvillon, présidente

La séance est ouverte à 17 h dans la salle du Grand Conseil.

Font excuser leur absence: *M. André Hediger,* conseiller administratif, *M. Tristan Cerf, Mme Liliane Chabander-Jenny, M. Philippe Cottier, Mme Fatiha Eberle, MM. Sami Kanaan, Bernard Lescaze, Mmes Alexandra Rys* et *Evelyne Strubin.*

Assistent à la séance: *M. Pierre Muller,* maire, *M. Alain Vaissade,* vice-président, *MM. Manuel Tornare* et *Christian Ferrazino,* conseillers administratifs.

CONVOCATION

Par lettre du 25 octobre 1999, le Conseil municipal est convoqué dans la salle du Grand Conseil pour mardi 9 novembre et mercredi 10 novembre 1999, à 17 h et 20 h 30.

1. Communications du Conseil administratif.

Néant.

2. Communications du bureau du Conseil municipal.

La présidente. Nous sommes saisis d'une motion urgente pour le maintien de la poste de la rue du Beulet. Le texte vous ayant été distribué, nous pouvons discuter de l'urgence, et uniquement de l'urgence. Je donne la parole à Mme Hämmerli-Lang.

3. Clause d'urgence sur la motion de Mmes Nicole Bobillier, Alice Ecuvillon, Catherine Hämmerli-Lang, Marianne Husser, Liliane Johner, Sandrine Salerno, MM. Alain Fischer, Daniel Künzi, Jacques Mino, Jean-Pascal Perler, Pierre Reichenbach et Guy Savary: «Pour le maintien de la poste de la rue du Beulet» (M-38).

Mme Catherine Hämmerli-Lang (R). La fermeture du bureau de poste de la rue du Beulet étant prévue pour le 31 décembre 1999, il y a urgence de traiter ce soir cette motion.

M. Guy Savary (DC). Le groupe démocrate-chrétien soutiendra l'urgence de la motion N° 38.

Nous parlons de plus en plus de proximité et, dans le cas présent, à propos d'un bureau de poste dit de quartier, donc de proximité, nous sommes en plein cœur du sujet. Il est évident que nous devons essayer de sauver une telle institution.

M. Jean-Marc Froidevaux (L). Le groupe libéral soutiendra l'urgence, non pas parce que la motion est urgente, mais parce que, ce soir, nous sommes diffu-

sés sur TV Léman bleu et, puisque TV Léman bleu a tellement l'habitude de parler de la poste du Beulet à 20 h 30, il serait dommage que le Conseil municipal ne refasse pas le débat qui a eu lieu devant le Grand Conseil, il y a de cela tout juste quinze jours.

Cette occasion de montrer que la municipalité de Genève n'est qu'un vague doublon du Canton est trop belle *(brouhaha)*, et, pour le prouver, je n'hésiterai pas à voter l'urgence d'une mesure qui a déjà été annoncée comme prise par le magistrat Tornare, hier, au début des travaux.

M. Alain Marquet (Ve). Les Verts soutiendront bien évidemment l'urgence de la motion N° 38, compte tenu aussi de l'importance de la mobilisation populaire autour du sujet.

M. Jacques François (AdG/SI). Le groupe SolidaritéS et Indépendants votera l'urgence de la motion.

Mme Liliane Johner (AdG/TP)**.** Madame la présidente, bien évidemment, nous soutenons l'urgence de la motion.

M. Gérard Deshusses (S). Madame la présidente, le groupe socialiste votera également l'urgence.

Mise aux voix, la clause d'urgence de la motion N° 38 est acceptée à l'unanimité.

La présidente. L'urgence étant acceptée, nous traiterons cette motion à 20 h 30.

4. Projet d'arrêté de Mmes Nicole Bobillier, Alice Ecuvillon, Catherine Hämmerli-Lang, Marianne Husser, Liliane Johner, Sandrine Salerno, MM. François Harmann, Guy Jousson, Daniel Künzi, Jacques Mino, Jean-Pascal Perler et Guy Savary: «Subventionnement de l'Association Tournesol - Espace de vie enfantine» (PA-2)[1].

PROJET D'ARRÊTÉ

Considérant:

– la nécessité de l'implantation d'une crèche-garderie dans le périmètre Saint-Jean-Charmilles-Servette, telle qu'elle a été démontrée par la pétition N° 7 signée par 2017 personnes;
– l'existence d'une institution privée intitulée «Association Tournesol - Espace de vie enfantine», ouverte en 1993, au 26, avenue Wendt, correspondant aux normes exigées par la Délégation de la petite enfance de la Ville de Genève ainsi que par le SPJ, dont l'utilité est avérée par la fréquentation de celle-ci par 76 enfants;
– les difficultés pour cette institution de survivre financièrement au-delà de 1999 sans augmenter considérablement ses prix, ce qui aurait pour effet de la réserver à une couche privilégiée de la population;
– qu'il est important que cette institution de qualité ne ferme pas ses portes pour l'an 2000 et reste accessible à tous;
– l'opportunité, après étude, d'insérer cette institution dans le cadre de la Délégation à la petite enfance de la Ville de Genève;
– qu'il est important que les collaboratrices de cette institution soient rémunérées de façon équitable,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition de douze conseillers municipaux,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit extraordinaire de 130 000 francs destiné à couvrir les frais de fonctionnement de l'institution «Tournesol - Espace de vie enfantine» en l'an 2000.

---

[1] Urgence acceptée, 1820.

Art. 2. – Il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen de rescriptions, d'avances ou de bons de caisse à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 130 000 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera portée au compte rendu de l'année 2000.

M. Guy Savary (DC). Madame la présidente, Mesdames et Messieurs les conseillers, nous devons soutenir cette demande de crédit de 130 000 francs, parce qu'il en va tout simplement de la survie d'une crèche-garderie qui a fait une excellente impression sur les commissaires de la commission sociale et de la jeunesse, lors de l'audition de la directrice et de l'une de ses collaboratrices.

Hier, à la majorité, nous avons accepté l'urgence de cette motion, et je m'en félicite, car il faut que la directrice et son personnel sachent si cette institution pourra continuer ou non ses activités le 1er janvier 2000.

En effet, la preuve a été faite devant la commission sociale que, si les 130 000 francs demandés venaient à manquer dans l'escarcelle de cette institution, elle devrait purement et simplement fermer. La survie de la crèche-garderie Tournesol est d'autant plus importante que – je me permets de vous le rappeler – la construction de la crèche sur les voies CFF de Saint-Jean ne se fera pas. Nous en avons la certitude. De ce fait, pour ne pas surcharger l'ensemble du périmètre Saint-Jean-Charmilles-Servette, il est très important que les 76 enfants qui sont accueillis journellement par Tournesol puissent continuer à y être «chouchoutés», si vous me permettez l'expression. Cette institution est très bien gérée et dispose de locaux tout à fait adéquats.

Je rappelle également que, depuis de nombreux mois, la directrice se contente d'un modique salaire de 1000 francs par mois, cela afin d'assurer le maintien de prix abordables pour une classe moyenne, voire modeste. Elle ne veut pas – et la commission lui a donné raison – en faire une crèche de «riches» en augmentant par trop ses tarifs en l'an 2000.

Ainsi, je crois que la preuve est faite que cette institution privée doit être soutenue pour une année. Nous ne prenons d'ailleurs pas un immense risque, puisque les 130 000 francs de crédit ne sont à considérer que pour l'année 2000, étant entendu que Mme de Tassigny et notre magistrat, M. Tornare, vont entrer en négociation pas plus tard que l'année prochaine pour l'affiliation de cette institution à la petite enfance. En tout cas, Mme de Tassigny nous a assurés par des voies indirectes que cette institution l'intéressait hautement. Il ne s'agit là que d'un coup de pouce de 130 000 francs pour que cette institution puisse passer l'an 2000 et rejoindre – nous l'espérons – les rangs de la petite enfance.

Je vous invite donc, Mesdames et Messieurs, à soutenir, le plus largement possible cette demande de 130 000 francs pour l'an 2000.

Préconsultation

M. Guy Dossan (R). La situation de la crèche Tournesol embarrasse et divise le groupe radical. En effet, nous comprenons bien quelle serait la problématique pour les enfants si cette crèche fermait. Nous pouvons aussi comprendre que la disparition d'un tel équipement créerait une situation difficile dans le périmètre Saint-Jean-Charmilles-Servette, qui n'aura pas la crèche sur les voies CFF. Nous nous rendons également compte que, si cette crèche a fonctionné jusqu'à présent, c'est principalement parce qu'il s'agissait d'une forme de bénévolat: le «salaire» de 1000 francs que la directrice prélevait chaque mois était en effet misérable. Et nous ne remettons en aucun cas en cause la qualité du travail effectué.

Cependant, ce que la majorité du groupe radical comprend moins, c'est la procédure adoptée par l'association qui s'occupe de cette crèche. Hier soir, on nous a dit qu'elle avait décidé d'augmenter le salaire de sa directrice et de le fixer à 6000 francs par mois. Cela nous semble normal, puisque celui-ci était misérable, mais on a l'impression que l'association a décidé de cette augmentation sans visiblement en avoir les moyens, puisqu'elle se tourne aujourd'hui vers notre municipalité pour assumer sa décision. Cette façon de procéder nous semble quelque peu légère.

Par ailleurs, ce qui inquiète surtout la majorité du groupe radical, c'est le précédent que nous allons créer si nous acceptons cet arrêté. La crèche Tournesol, selon Mme de Tassigny, est une institution privée mais qui répond aux critères des crèches municipales et, par conséquent, elle pourrait entrer dans le giron de la Ville, ce que nous voulons tout à fait croire. Toutefois, ce n'est très certainement pas la seule institution privée de ce genre sur le territoire de la ville de Genève. De plus, elle n'est certainement pas non plus la seule à connaître des difficultés financières. Nous pourrions donc, dans très peu de temps, nous retrouver face au même genre de situation et de demande pour d'autres crèches privées. Si, ce soir, nous acceptons cette procédure, nous ne pourrons alors pas refuser d'accéder à des demandes semblables; et même si les critères ne sont pas aussi bons que ceux de l'institution Tournesol, la problématique des enfants sera de toute façon identique.

Enfin, et surtout, il ne s'agit pas des prérogatives premières de notre Conseil. Il n'y a en effet aucune raison de se tourner d'abord vers nous en ayant recours à un arrêté. Le magistrat en charge des affaires sociales possède

une enveloppe. Il n'a qu'à l'utiliser pour permettre de faire le joint jusqu'au passage de cette crèche à un statut municipal, s'il le souhaite, et à en prévoir le fonctionnement futur dans son budget. Nous pourrons alors en discuter tout à fait calmement.

Nous devons quand même admettre que le groupe radical était déjà inquiet, alors que le département municipal des affaires sociales, des écoles et de l'environnement était sous la responsabilité de son magistrat actuel, de l'explosion du budget de la petite enfance. Avec la réponse que nous a faite hier soir M. Tornare, nous nous rendons compte que plus on dépenserait d'argent pour la petite enfance, plus il serait heureux, et que nous devons nous préparer à une seconde explosion de ce budget. Cela ne nous dit rien qui vaille pour les budgets futurs de ce département ainsi que pour ceux de la Ville en général.

En conclusion, étant donné les déclarations du magistrat et de la déléguée à la petite enfance – et, comme je l'ai dit précédemment, il s'agit d'abord des prérogatives du conseiller administratif, et non des nôtres – M. Tornare peut donner un coup de main à cette crèche privée, s'il le souhaite. S'il ne le souhaite pas, il devra nous en donner les raisons. Il sera alors temps de se tourner vers notre Conseil qui décidera, à ce moment-là, d'un arrêté pour accorder 60 000, 100 000 ou 130 000 francs.

Mme Nicole Bobillier (S). Indifféremment de ce que l'on peut penser de la situation personnelle de la directrice, chacun de nous peut, un jour ou l'autre, connaître des modifications dans sa vie privée, et je n'ai pas l'intention de porter un jugement de valeur sur cela.

En revanche, je sais, après avoir entendu les pétitionnaires, que 76 enfants sont pris en charge par la crèche Tournesol. Ce sont de petits enfants ou de très jeunes écoliers, et il va de soi que cette structure répond à un besoin dans le périmètre Saint-Jean-Charmilles-Servette. Nos crèches sont saturées; celle de Saint-Jean ne se fera pas; les listes d'attente pour placer un enfant dans une crèche sont très longues. Par ailleurs, la crèche Tournesol avait décidé d'augmenter ses tarifs selon les barèmes de la petite enfance. Pour finir, très peu de parents sont touchés par cette adaptation des tarifs, car les barèmes sont indexés aux revenus et, comme on se plaît à le rappeler, le quartier dont il est question n'est pas le quartier de Champel! Il faut savoir que, de nos jours, il faut parfois deux salaires pour pouvoir vivre décemment ou, ce qui est plus douloureux, que les mamans sont seules pour subvenir aux besoins de leur famille.

Il conviendrait également de respecter le personnel de cette crèche, qui, comme on l'a dit, effectue un excellent travail. Hier, quelqu'un a demandé pour-

quoi la directrice ne s'était pas adressée ailleurs avant de s'adresser à notre Conseil. Je peux vous répondre que la directrice s'était déjà adressée à la Loterie romande, à la Fondation Wilsdorf et à d'autres structures, qui ont répondu positivement pour du matériel ou du mobilier. La structure Tournesol est en pourparlers avec la Délégation à la petite enfance; et, demain, la commission sociale recevra M. Tornare et Mme de Tassigny. De plus, lorsqu'on visite cette crèche, on s'aperçoit qu'elle pourrait tout à fait être livrée clé en mains à la Ville, parce que tout fonctionne et tout est adapté à ses normes.

En acceptant aujourd'hui de voter les 130 000 francs de crédit, vous permettez à Tournesol d'exister – en tout cas en l'an 2000 – ce qui donnera le temps à la Ville de négocier pour rassurer des parents en ne jetant pas leurs enfants à la rue. Hier, nous avons manifesté notre désir de penser à l'avenir de notre cité. Cet avenir se trouve justement dans les crèches et dans nos écoles.

La seule chose que le Parti socialiste vous propose, c'est de transformer le projet d'arrêté N° 2 en motion, puisqu'il s'agit d'une subvention pour l'année 2000, et de présenter tout simplement un amendement formel au budget, le 18 décembre.

Mme Marie Vanek (AdG/SI). Pour l'Alliance de gauche, il va de soi que cette crèche doit survivre. Nous voterons donc les 130 000 francs concernant le projet d'arrêté N° 2.

Nous savons tous que le quartier dans lequel se trouve cette crèche est un quartier à forte densité. En plus, de nouveaux immeubles viennent de se construire sur l'ancien triangle du Bois-Gentil. Il y a aussi des enfants qui viennent des Charmilles. Puisque la crèche de Saint-Jean ne pourra pas être effectuée sur les voies CFF, cela serait malheureux de devoir fermer cette institution.

Par rapport au salaire, il est vrai que les jardinières d'enfants et les diplômés de la petite enfance se sont battus, il y a quelques années, pour obtenir des salaires proportionnels à leurs responsabilités. Nous savons tous que le bénévolat dure un certain temps et que, parfois, notre situation familiale peut changer et nous amener à reconsidérer nos gains. Effectivement, la directrice a voulu, pendant plusieurs années, poursuivre les activités de cette crèche en fournissant beaucoup de temps libre en bénévolat, mais tant mieux pour elle si maintenant elle peut avoir un salaire correspondant à ses responsabilités.

Je me réjouis quand même des propos du magistrat, qui nous disait hier que, si on lui accordait des crèches supplémentaires, il les accepterait: enfin un choix politique dont nous rêvons depuis longtemps!

M. Jacques Mino (AdG/SI). J'aimerais tout d'abord préciser que la directrice de la crèche Tournesol ne demande pas simplement qu'on réévalue son salaire. Dans le projet qui a été présenté à la commission sociale, il est question aussi de celui du personnel. Si la directrice touche 1000 francs par mois, le personnel travaille actuellement pour 17 francs de l'heure. Elle voudrait payer celui-ci 24 francs de l'heure, ce qui ne paraît pas outrancier.

D'autre part, il s'agit évidemment d'évaluer, cas par cas, l'utilité publique des associations privées. Dans le cas présent, la commission sociale, pratiquement à l'unanimité, a estimé que l'utilité publique était reconnue. Nous verrons bien lorsque nous serons confrontés à d'autres demandes éventuelles. La gestion des finances d'une association est une tâche difficile, puisque, en général, une association n'a pas de subvention garantie lui permettant d'obtenir une éventuelle ligne de crédit, et c'est là le problème.

Il faut effectivement donner un délai suffisant à l'Association Tournesol pour lui laisser le temps de négocier avec la Délégation à la petite enfance, qui prendra une décision pour l'avenir. Et les 130 000 francs de crédit proposés lui permettront de subsister pendant cette période.

Mme Anne-Marie von Arx-Vernon (DC). Mesdames et Messieurs, il est vrai que la Ville de Genève a des priorités et que la petite enfance en est une. Pas une seule seconde, je n'ai eu l'intention de remettre en question l'intérêt de l'avenir des enfants et de leurs familles, ni remettre en question le soutien aux institutions de la petite enfance.

Certains pensent peut-être qu'il faut faire une exception. Oui, il faut en faire une. Et faire de la politique, c'est aussi gérer l'exception. En ce moment, nous sommes peut-être confrontés à plus d'exceptions qu'auparavant, mais tant mieux, parce que cela nous oblige à être plus créatifs! Pour ma part, je m'élève en faux lorsque j'entends dire que, si on accepte cette fois-ci, on va créer un précédent et on sera obligé d'accepter chaque fois! Comment pouvez-vous penser ainsi? C'est épouvantable! En pensant ainsi, on ne s'autorise plus à sortir des sentiers battus, on ne s'autorise plus à penser que parfois on doit dire oui, parfois on doit dire non.

Une voix. Et le serment qu'on a fait?

Mme Anne-Marie von Arx-Vernon. Le serment qu'on a fait, c'est aussi d'être au service de la population et de l'intérêt général. Et je pense qu'en disant oui à ce qui nous est proposé maintenant, nous répondons à un besoin. C'est aussi une

priorité de la Ville de Genève d'apporter une certaine qualité de vie aux enfants et aux familles. Il est évident que le Parti démocrate-chrétien soutiendra cette proposition. On ne dira jamais assez que la petite enfance est le lieu de toutes les préventions.

Réjouissons-nous quand il y a des crèches qui demandent l'aide de la Ville, parce que cela veut dire qu'il y aura un partenariat.

M. Jean-Pierre Oberholzer (L). Il convient de dire que tous les commissaires de la commission sociale ont été favorablement impressionnés par le travail et la qualité de ce qui se pratique à la crèche Tournesol. Néanmoins, cette demande de subvention pose plusieurs problèmes, et je pense que ceux-ci doivent être résolus par notre magistrat en charge des affaires sociales, et non pas par notre Conseil.

Cela pose des problèmes liés au statut du personnel, statut qui, sur les bancs d'en face, vous est cher, mais vous n'êtes pas sans ignorer que le statut du personnel de Tournesol est un statut de droit privé, avec, notamment, des conditions inférieures à celles qui sont pratiquées à la Délégation de la petite enfance.

D'autre part, ce montant de 130 000 francs, accordé pour une année, ne sera pas suffisant, parce que, contrairement à ce qu'a dit notre collègue Guy Savary, les tarifs pratiqués à Tournesol sont sensiblement supérieurs à ce qui se pratique dans les institutions de la Ville de Genève. Et si, par hasard, l'Association Tournesol rejoint le giron de la Ville, j'imagine bien que ses tarifs seront revus à la baisse, d'où un manque à gagner qui devra également être complété. Les 130 000 francs ne seront donc pas suffisants.

Enfin, vous m'aurez compris, tout cela est une réflexion de l'exécutif et ne nous appartient pas. D'autre part, contrairement à ce que certains ont prétendu hier soir, il n'y a pas urgence. Le 18 décembre, nous serons là toute la journée, et ce ne sera pas la première fois que soit un groupe, soit un magistrat viendra avec une proposition ou une motion. Je pense que M. Tornare a tout le temps, pendant le mois qui lui reste, de préparer pour le 18 décembre une proposition concernant les tarifs, la structure de l'Association Tournesol et de son personnel, pour que nous puissions enfin en débattre.

Le débat de ce soir est illusoire; je dirais même que c'est un peu du temps perdu, car nous avons suffisamment de points à traiter à l'ordre du jour. De toute façon, qu'on accepte ou non cette demande de crédit de 130 000 francs, elle reviendra le 18 décembre, lors des séances du budget.

Ainsi, vous l'aurez compris, le groupe libéral refusera ce soir ce crédit de 130 000 francs.

M. Jean-Pascal Perler, président de la commission sociale et de la jeunesse (Ve)**.** Je m'exprimerai en tant que président de la commission sociale. Je vous rappelle que c'est le Conseil municipal qui a renvoyé le 15 septembre la pétition N° 7 à la commission sociale et de la jeunesse et que cette pétition est toujours à l'étude. Comme le disait Mme Bobillier tout à l'heure, nous allons auditionner M. Tornare quant à l'avenir de cette crèche.

Après ses travaux, la commission a conclu qu'il y avait d'abord une action à court terme à entreprendre: éviter la fermeture de cette crèche et, pour ce faire, voter un crédit extraordinaire de 130 000 francs.

Aux collègues qui ont parlé d'inscrire cette institution au budget, je répondrai qu'il s'agit là d'une autre histoire. Les crèches qui font partie des institutions de la petite enfance ont du personnel qui correspond à des statuts, selon des conventions de travail, des heures d'ouverture, etc. Bref, toutes les crèches qui sont dans le giron de la Ville fonctionnent selon une structure qui leur est propre. La crèche Tournesol fonctionne selon un autre mode. Force est de constater que, malheureusement, une crèche non subventionnée n'arrive pas à fonctionner financièrement, à moins de pratiquer des tarifs réservés à une élite. Jusqu'à présent, la directrice faisait quasiment du bénévolat, vivait sur le salaire de son mari. Maintenant, se retrouvant seule, il lui est impossible de vivre avec 12 000 francs par année.

C'est la raison pour laquelle cette crèche, dont la survie dépend à 80% de l'énergie de sa directrice, doit être soutenue, à court terme, par un crédit extraordinaire de 130 000 francs. Ensuite, ce sera à M. Tornare et à ses services de savoir si, dans le futur, cette crèche devra être inscrite au budget et entrer dans le giron de la Ville.

M. Guy Jousson (AdG/TP). Tout a été dit sur la qualité des prestations de la crèche, de la directrice et de son équipe d'animateurs. Nous n'allons donc pas revenir sur ce sujet.

Notre groupe retient l'urgence de l'action, car, d'une part, il s'agit d'une crèche clé en mains, et c'est effectivement une opportunité à ne pas manquer, et, d'autre part, cela concerne une septantaine de familles qui sont dans un besoin urgent. Notre groupe votera donc le crédit de 130 000 francs.

M. Daniel Künzi (AdG/SI). J'aimerais revenir sur certains propos de M. Dossan. Je trouve misérable d'invoquer des raisons de procédure pour rejeter cette demande, alors que nous nous trouvons face à 76 petits enfants qui voient leur crèche menacée, confrontée à de terribles difficultés. Genève abrite l'univer-

sité dans laquelle professait un éminent psychologue et pédagogue qui insistait particulièrement sur le rôle fondamental de l'éveil des petits enfants.

Voter ce crédit serait humainement un excellent investissement pour notre ville, un investissement urgent et nécessaire. Je demande donc à Mesdames et Messieurs les bourgeois de laisser de côté leur procédure pour voter davantage avec leur cœur. Je vous remercie.

M. Guy Savary (DC). Mesdames et Messieurs les conseillers, j'aimerais remettre la crèche au milieu du quartier! Aujourd'hui, nous parlons d'une aide ponctuelle de 130 000 francs pour l'année prochaine pour la survie d'une institution. Nous ne parlons pas du rattachement éventuel de cette crèche à la petite enfance; M. Tornare et Mme de Tassigny vont le faire au cours de l'année prochaine. Alors, je ne comprends pas pourquoi on veut différer ce débat d'un mois, pour traiter de cette affaire lors des séances du budget, alors que nous pouvons très bien en parler maintenant, ce que nous faisons d'ailleurs. Qu'est-ce que cela changera, par rapport au fond, d'aborder une nouvelle fois le sujet dans trente jours lors des séances du budget? Il ne s'agit pas d'ajouter une ligne au budget, mais de voter un projet d'arrêté, qui aura son efficacité, sa force propre, pour dire oui ou non à ces 130 000 francs qui représentent une aide ponctuelle. Pour ce qui est du budget, nous en reparlerons l'année prochaine si cette institution est rattachée à la petite enfance. Si nous en débattons dans un mois, nous tiendrons le même discours et nos réflexions ne seront pas différentes.

Il faut donc voter favorablement ces 130 000 francs ce soir. Le Parti démocrate-chrétien ne pourra malheureusement pas suivre la proposition de Mme Bobillier, qui a parlé, au nom du Parti socialiste, je pense, de motion. En effet, une motion ne ferait que différer dans le temps un débat que nous tenons actuellement. Prenons la décision ce soir pour que cette institution sache si elle pourra continuer ses activités le 1er janvier 2000 ou si elle devra fermer ses portes. Ce n'est pas grâce au budget, dans trente jours, que nous pourrons résoudre cette question. Il y a urgence aujourd'hui de voter ces 130 000 francs!

M. Roger Deneys (S). Une fois n'est pas coutume, et j'aurais tendance à rejoindre les voix des rangs de l'Entente! Parce que c'est vrai que, si sur le fond mon cœur est tout à fait pour les institutions de la petite enfance et pour que ces enfants ne se retrouvent pas à la rue, je pense quand même que le procédé utilisé est un tout petit peu extraordinaire.

Je m'étonne en effet que l'on vienne nous faire cette demande de crédit aujourd'hui, sous cette forme, alors que cela concerne l'année prochaine. Il ne

s'agit pas ici de donner un coup de pouce pour permettre à cette institution de finir l'année, car, dans ce cas, je comprendrais et serais prêt à voter le crédit demandé. Par contre, je trouve profondément injuste, et c'est là que mon cerveau remplace mon cœur, que certaines institutions, certaines associations se permettent de faire des demandes sous cette forme, alors que d'autres respectent les procédures budgétaires qui sont difficiles. En l'occurrence, je trouve que ce serait au magistrat de venir avec une proposition concrète, éventuellement avec un crédit extraordinaire parce qu'il faut agir dans un délai très court. Dans le projet d'arrêté urgent N° 2, il n'y a pas de délai. On dit qu'on va voter 130 000 francs pour l'année prochaine, mais on ne dit pas si c'est pour une semaine, deux mois, trois mois ou six mois. Il n'y a aucune précision, et c'est une lacune dans ce projet.

Mme Liliane Johner (AdG/TP)**.** A propos de l'intervention de M. Dossan. Il est vrai que, si des parents n'avaient pas pris l'initiative de se regrouper pour créer des institutions, peu d'entre elles auraient vu le jour. Dans le cas présent, le procédé ne vous convient peut-être pas, Monsieur Dossan, mais c'est tout de même une manière d'essayer d'obtenir quelque chose. Ne reprochez donc pas à l'Association Tournesol d'avoir au moins essayé! D'ailleurs, on sait très bien qu'une institution privée ne peut pas s'en sortir si elle respecte les normes d'encadrement, avec des salaires décents pour son personnel et, surtout, des tarifs en concordance avec les revenus des habitants du quartier.

(La présidence est momentanément assurée par M. Bernard Paillard, vice-président.)

M. Daniel Sormanni (S). Je trouve que ce débat est assez paradoxal, parce que, apparemment, sur tous les bancs, vous êtes d'accord sur le principe d'aider cette institution – c'est ce que j'ai cru comprendre en tout cas – par contre, la problématique réside finalement dans la forme.

Il est évident que, s'il s'agit d'une aide pour 1999, il faut soutenir le projet d'arrêté maintenant, mais il faut prévoir une économie correspondante dans le budget 1999. Or ce n'est pas ce qu'on nous dit. On nous dit que le crédit proposé est pour l'an 2000. Par conséquent, on ne peut pas voter un projet d'arrêté sur un budget qui n'existe pas. Il faudra donc le voter lors de la procédure budgétaire, qui aura lieu le 18 décembre, et ainsi le problème sera réglé.

Entre-temps, le magistrat va évidemment discuter avec l'Association Tournesol. S'il estime, en cours d'année 2000, qu'il y a nécessité de compléter le budget, parce que cette institution rentre dans le giron de la Ville et devra par là même res-

pecter le règlement de la petite enfance, qui prévoit la tarification, les salaires, la convention collective, il viendra avec un projet d'arrêté et une demande de crédit extraordinaire. Mais on ne peut pas le savoir maintenant. Par conséquent, malgré le sérieux de l'Association Tournesol, il faut respecter les procédures. On ne peut pas voter un projet d'arrêté sur quelque chose qui n'existe pas, à savoir un budget 2000. En votant ce projet d'arrêté le 18 décembre, vous aurez respecté la procédure. Dans le cas contraire, vous prenez le risque de le voir annulé par le Département de l'intérieur. Vous n'aurez ainsi rien gagné.

Respectons la procédure et votons cela le 18 décembre!

M. Jean-Pierre Oberholzer (L). Il semblerait que, ce soir, le 10 novembre 1999, notre Conseil soit touché par la grâce: les arguments de l'Entente ont réussi à rallier M. Deneys à sa cause, et, paradoxalement, je tiens à dire que le groupe libéral a été ému et touché par certains propos au sujet de la crèche Tournesol, notamment sur l'urgence. S'il convient ce soir de donner à l'Association Tournesol un signal clair du soutien du Conseil municipal, je pense que nous pouvons le faire.

Néanmoins, la somme de 130 000 francs me paraît excessive. Je dépose donc une proposition d'amendement diminuant le crédit de 100 000 francs, et, de ce fait, dans l'article premier et l'article 2, le montant de 130 000 francs devient 30 000 francs.

Projet d'amendement

«*Article premier.* – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit extraordinaire de *30 000 francs*…

»*Article 2.* – … à concurrence de *30 000 francs.*»

Cela permettra à l'Association Tournesol de s'organiser jusqu'à fin mars et de parer à l'urgence. D'ici là, soit lors de nos séances du 18 décembre, soit plus tard, notre magistrat en charge du département des affaires sociales aura pu débrouiller le problème.

M. Robert Pattaroni (DC). J'aimerais simplement appuyer les différentes interventions qui ont eu lieu sur le respect de la procédure.

Nous reconnaissons volontiers que nous avons des magistrats parfaitement aptes à assumer leurs responsabilités et, par conséquent, même si ce problème

revêt un caractère exceptionnel, qui fait que nous allons voter oui pour toutes les raisons qui ont été données, il ne faut pas – comme l'a fort bien dit Mme von Arx – considérer que nous devons aller d'urgence en urgence et en faire une habitude. J'espère que nos conseillers administratifs entendront ce message, parce qu'il leur arrive aussi de succomber parfois à ce genre de tentation. Qu'ils fassent leur travail et, lorsqu'ils nous disent que cela doit se régler de telle ou telle manière, sachons aussi leur faire confiance.

Mme Alice Ecuvillon (DC). Monsieur le président, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, nous sommes en pleine confusion. En effet, d'une part, certains disent que, de toute façon, les 130 000 francs ne suffiront pas, car il faudra baisser les prix de la crèche Tournesol pour les adapter à ceux de la Ville de Genève et, d'autre part, certains se demandent pourquoi la commission sociale a accepté de proposer une telle chose, à savoir le projet d'arrêté N° 2.

J'aimerais dire que la commission est tout à fait légitimée à faire un projet d'arrêté. Elle peut parfaitement, sur la base d'une pétition, qu'elle a reçue et qu'elle a déjà étudiée, faire un projet d'arrêté. Elle l'a d'ailleurs fait, car elle a jugé qu'il était vraiment indispensable – et d'autres l'ont dit avant moi – que la crèche Tournesol puisse poursuivre son travail en l'an 2000. Ces 130 000 francs permettront effectivement à celle-ci de poursuivre ses activités l'année prochaine, telles qu'aujourd'hui, c'est-à-dire sans modification de prix, de façon que le magistrat et la déléguée à la petite enfance puissent étudier l'intégration de cette institution dans la Délégation à la petite enfance. Il se peut que, si on avait demandé 130 000 francs pour acheter des tricycles à tous ces enfants, M. Deneys aurait été d'accord! Il ne faut pas confondre les choses. Cette somme est demandée pour que cette institution puisse survivre en l'an 2000, dans les mêmes conditions qui ont été les siennes jusqu'à aujourd'hui. Sinon, elle devra fermer ses portes.

La proposition d'amendement qui consiste à diminuer le crédit demandé pour que l'Association Tournesol puisse survivre trois mois signifie qu'il faudra refaire une demande trois mois après. Je crois qu'il faut donner, d'une part, la possibilité à cette institution de survivre, même si les 130 000 francs ne seront peut-être pas entièrement dépensés, et, d'autre part, permettre au magistrat et à la déléguée à la petite enfance d'étudier l'intégration de cette institution.

Je vous remercie, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, de voter ce projet d'arrêté, qui est tout à fait légitime à tous les points de vue.

M. Jean-Pierre Oberholzer (L). Mesdames et Messieurs…

M. Didier Bonny (DC). Encore!

*M. Jean-Pierre Oberholzer***.** Oui, quand on dépose un amendement, on peut intervenir autant de fois qu'on veut, Monsieur Bonny!

Je tiens juste à répondre à Mme Ecuvillon au sujet des 30 000 francs. Si je suis son raisonnement, au 31 décembre 2000, nous serons dans la même situation qu'au 31 mars, parce que nous n'aurons pas voté pour 2001 les 100 000 francs supplémentaires. C'est pour cela que, dans l'urgence, il me semble que les 30 000 francs sont suffisants, le temps de vraiment mettre au net ce dossier.

M. Manuel Tornare, conseiller administratif. Mesdames et Messieurs, chers collègues, cette histoire est très représentative du malaise qui règne, comme vous le savez, à la petite enfance. Je dis cela non pas dans un sens négatif, mais en rapport à l'explosion des demandes dans ce secteur. Ce phénomène n'est pas seulement genevois, il est universel; il existe aussi bien dans les pays développés que dans les pays en développement. Je reviens d'un voyage à Gaza, en Palestine, pays pauvre et malheureusement peu aidé, et en Israël, pays relativement riche. J'ai visité des crèches dans ces deux pays. Partout, la demande est très forte, car les parents, qu'ils soient juifs ou arabes, ressentent exactement le même désir de socialisation de leurs enfants et veulent qu'il y ait de plus en plus de crèches. Cette affaire de l'Association Tournesol est donc très symbolique.

Je rappellerai aussi à certains et à certaines qui se sont exprimés ce soir que la plupart des crèches de la Ville de Genève ou des communes périphériques, que ce soit Vernier ou Meyrin, sont à l'origine des crèches privées qui émanaient d'associations et qui ont été reprises par les pouvoirs publics. Cela a aussi été le cas de l'UBS, qui nous a «refilé» EVE Mail II (Espace de Vie Enfantine du Mail II), que nous devrons donc subventionner à partir de 2001 à raison de 650 000 francs par an, je vous le rappelle. Et même si je remercie l'UBS de subventionner pendant l'an 2000 le budget de fonctionnement de cette crèche, je dirai tout de même qu'elle a fui ses responsabilités en remettant cette crèche à la Ville.

En ce qui concerne le salaire de la directrice, j'ai déjà donné une partie de la réponse hier soir, mais je la répète volontiers. Pour l'instant, la directrice gagne 1000 francs par mois. C'est indécent – que l'on soit dans le secteur privé ou dans le secteur public – et nous voulons qu'elle parvienne à 6171 francs par mois, montant encore inférieur à ce que prévoit la Convention collective de travail. Cela n'est pas encore fait, contrairement à ce qu'a dit un de nos collègues. Mais, si vous votez cet arrêté, nous y parviendrons pour l'an 2000, je le souhaite personnellement.

Je remercie le Conseil administratif de m'avoir suivi dans la proposition de dégel des mécanismes salariaux pour les employés de la petite enfance – ils sont à peu près 800, mais ne travaillent pas tous à plein temps – pour l'an 2000, car cela va dans le sens d'une politique de gauche que je souhaite. Je n'ai pas deux discours: un avant et pendant les élections et un autre après celles-ci.

En ce qui concerne la crèche qui était prévue sur les voies CFF de Saint-Jean, j'ai en effet refusé que les enfants soient exposés aux ondes électromagnétiques. Nous avons donc abandonné le projet, parce que, vous le savez très bien, il y a des problèmes d'émanations électromagnétiques et que nous ne sommes pas encore au clair – les scientifiques se contredisent très souvent – sur les dangers potentiels de ces ondes. Cependant, il va falloir trouver d'autres locaux, car la demande est très forte à Saint-Jean et l'Association Tournesol ne va pas occulter le problème des enfants qui pourraient être hébergés dans des crèches dans ce quartier.

Hier soir, j'ai dit que j'étais enchanté lorsque le Conseil municipal votait des augmentations de crédit pour les crèches. Mme de Tassigny, Monsieur Dossan, membre de votre parti, est enchantée de cela, comme l'était d'ailleurs M. Rossetti, qui, je le rappelle, a toujours fait passer ses projets grâce à la gauche, et non pas grâce à vous! Je ne veux pas polémiquer, mais il est vrai que l'accroissement des crédits pour les crèches est nécessaire. Si vous ne le faites pas, vous, Ville de Genève, un jour, c'est le Canton qui le fera, mais vous ne serez peut-être plus là pour le faire! *(Brouhaha.)* N'oubliez pas les discours qui ont été tenus hier soir quand nous avons traité la proposition de résolution N° 29 concernant le projet de démantèlement de la Ville de Genève par l'Etat et qui a été approuvée à l'unanimité moins deux abstentions! *(Protestations.)*

Une voix. Il n'y a pas eu d'abstentions, il y a eu deux oppositions.

M. Manuel Tornare, conseiller administratif. Deux oppositions de masochistes! En ce qui concerne l'enveloppe que M. Dossan citait tout à l'heure, je ne sais pas de quoi il voulait parler. Mon prédécesseur n'avait pas d'enveloppe, alors je ne vois par pourquoi j'en aurais une!

Pour ce qui est de la politique de la petite enfance à long terme, il est vrai qu'il va falloir faire des choix. Votre collègue Daniel Künzi a cité, sans le nommer, Jean Piaget, psychologue de renommée internationale. Ce savant disait, preuve scientifique à l'appui, que l'identité, la personnalité de chacun d'entre nous se forge de zéro à quatre ans. Pour moi, l'accès aux crèches est un droit, et il faudra «chiffrer» ce droit. J'ai déjà pris les devants en consultant l'Observatoire de la petite enfance. J'ai reçu, pas plus tard qu'hier, des représentants de celui-ci pour leur demander d'examiner les demandes actuelles non satisfaites et de prendre en

considération – si l'accès aux crèches devenait un droit – tous les parents qui pourraient mettre leurs enfants en crèches, en privilégiant bien évidemment les communiers (ceux qui habitent la Ville de Genève) et les familles les plus défavorisées, les plus modestes.

Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, il faudra faire des choix, car ce n'est pas uniquement le Conseil administratif qui va les faire. Vous ne pouvez pas jouer les Ponce Pilate en laissant le Conseil administratif décider seul. C'est vous qui votez le budget – ce n'est pas le Conseil administratif – et c'est vous qui allez décider de la politique des crèches, à moyen et long terme.

Je rappellerai quand même que, à l'heure actuelle, les crèches coûtent moins cher que le Grand Théâtre! *(Brouhaha.)* Les crèches coûtent 34 millions. Le budget de fonctionnement du Grand Théâtre, recettes comprises, s'élève à environ 44 millions.

Enfin, comme je le disais en introduction, ces choix correspondent à la société actuelle, qu'on le veuille ou non. Votre réflexe de refus, Monsieur Dossan – excusez-moi de vous le dire – correspond à une attitude de «vieux», c'est-à-dire à une mentalité obtuse *(brouhaha)* – je le maintiens, malgré tout le respect que j'ai pour les personnes du troisième âge, et je crois qu'elles le savent. Je pense d'ailleurs que, même dans votre parti, vous n'êtes pas majoritaire. Certains députés du Parti radical ou certains conseillers nationaux de ce parti, ne vont pas dans votre sens; ils prennent en considération les exigences de la société civile actuelle, à l'aube du XXIe siècle. *(Quelques applaudissements.)*

(La présidence est reprise par Mme Alice Ecuvillon, présidente.)

La présidente. Avant de continuer, j'aimerais saluer avec grand plaisir M. David Rappard, qui est le président du Parlement des jeunes. *(Applaudissements.)*

Mme Marie Vanek (AdG/SI). Suite à l'intervention de notre magistrat, je n'ai plus rien à dire, si ce n'est de le remercier infiniment.

M. Pierre de Freudenreich (L). Mesdames et Messieurs, je ne pensais pas intervenir dans ce dossier étant donné que M. Oberholzer s'est exprimé au nom du groupe libéral et vu la longueur des débats.

Toutefois, le magistrat M. Manuel Tornare nous a fait une déclaration de principe importante. Il a soulevé un certain nombre d'éléments et de critères auxquels il croit et qu'il tient à soutenir par rapport à sa législature. Un certain mélange a été fait, sciemment ou peut-être inconsciemment, par M. Tornare, tout d'abord, lorsqu'il a fait allusion au vote d'hier soir. Le vote d'hier soir est un vote important. C'est à l'unanimité que nous avons pris position par rapport au projet du Conseil d'Etat et sur la manière utilisée. Je vous rappelle quand même, Monsieur Tornare, qu'il ne convient pas d'interpréter de manière erronée la résolution contenue dans la proposition N° 29, résolution à laquelle nous nous sommes associés. Le but de cette résolution était de dire: «Oui, nous, Ville de Genève, sommes contre ce projet sous cette forme, de manière immédiate, et surtout par rapport à la vitesse à laquelle les choses se sont déroulées. C'est un problème de forme.

Sur le problème de fond, je vous rappelle que la seconde invite de la résolution demande au Conseil administratif «d'étudier tous moyens permettant de mieux répondre aux besoins de la population et d'engager les négociations avec l'Etat et les autres communes genevoises visant à une répartition plus équitable des charges, compétences et revenus respectifs». Cet élément est fondamental, parce qu'il répond justement à votre souci de faire des choix entre ceux qui devraient être opérés. Entre le Grand Théâtre et la petite enfance, vous faites, Monsieur Tornare, des comparaisons qui sont vraiment particulières, étant donné que, manifestement, il y a des problèmes de compétences, de répartition de compétences, de financement et de charges. Cela doit faire l'objet d'une réflexion, et je vois que, apparemment, le Conseil administratif n'entend pas réfléchir sur le sujet, vu qu'à la première occasion il intervient en disant: «On garde tout et on va plutôt sabrer ici que là, parce qu'il y a des problèmes financiers.» Je crois que là, manifestement, vous vous trompez de débat.

Pour ce qui est de la petite enfance, le débat est en train de glisser, parce que l'on confond certains éléments qui me semblent importants. Que vous estimiez, Monsieur Tornare, qu'avoir la possibilité de mettre ses enfants dans des crèches est un droit – j'espère que cela ne va pas devenir un devoir – et que vous souhaitiez que la municipalité ait les moyens d'offrir cela à tout un chacun, c'est une vision politique de la société que nous devons respecter. Mais citer la théorie de Piaget, qui est d'ailleurs tout à fait reconnue, et conclure que le seul endroit possible pour faire une bonne socialisation, ce sont les crèches, alors là, je suis désolé, mais il y a d'autres solutions – et heureusement – la famille notamment.

Les propos de M. Tornare sont excessivement graves, car ils reviennent à dire que seul l'Etat, respectivement la Ville et ses institutions, sont en mesure d'assurer les quatre premières années charnières de nos enfants. C'est faux! Il y a, bien sûr, et c'est malheureux, des situations difficiles – notamment lorsque les deux parents sont dans l'obligation de travailler – où les crèches sont vraiment néces-

saires, mais il y a aussi d'autres situations. Un montant de 30 millions par année, c'est tout de même important, et vous oubliez de dire, Monsieur Tornare, qu'un enfant dans une crèche coûte 24 000 francs par an. On doit donc se poser la question de savoir si cet argent est véritablement bien utilisé sous cette forme. On pourrait peut-être réorganiser la petite enfance, de manière à trouver des économies d'échelle, car c'est excessivement coûteux. Mais de là à proposer une «démission totale» des parents en leur disant: «La Ville va financer, la Ville va subventionner un droit à la petite enfance pour que celle-ci puisse éduquer vos enfants et que tout se passe bien»… Eh bien, Monsieur Tornare, en ce qui me concerne et en ce qui concerne le groupe libéral, nous ne sommes pas d'accord. La crèche, c'est une variante, mais il y en a d'autres. La crèche est un droit… dans la mesure du possible, mais, bien entendu, nous n'avons pas la possibilité de proposer à tout le monde ce type de facilité et nous devrions peut-être étudier d'autres solutions pour pouvoir soutenir les parents dans l'éducation des enfants. Je vous remercie de m'avoir écouté et j'espère vous avoir mal compris.

La présidente. Nous sommes à 31 interventions!

M. Roger Deneys (S). Je ne vais pas rentrer dans les propos scabreux de M. de Freudenreich, mais c'est vrai que je m'interroge quand même quand j'entends M. Tornare dire qu'il est pour qu'on augmente les crédits à la petite enfance. Bien que je partage tout à fait le point de vue de M. Tornare, notamment quand il dit qu'il faut faire des choix, j'ai toujours cru, depuis que je siège dans ce Conseil municipal – c'est-à-dire trois ans – que le moment de faire des choix politiques, c'était justement lors du vote du budget. Si je vous comprends bien, Monsieur Tornare, vous êtes, à juste titre, pour subventionner l'Association Tournesol. En l'occurrence, vous pouvez tout à fait intégrer cette subvention dans le budget et demander une baisse de subvention pour le Grand Théâtre, par exemple. Nous voterons cela avec plaisir, puisque, dans le cas de l'Association Tournesol, c'est manifestement plus qu'une subvention extraordinaire que l'on veut octroyer. J'aimerais donc comprendre pourquoi, tout à coup, un choix politique doit sortir du cadre budgétaire… ou alors, on supprime la séance du 18 décembre et on aura tous congé, ce sera parfait!

M. Jean-Pierre Lyon (AdG/SI). J'ai écouté très attentivement mes collègues de la commission sociale et de la jeunesse, qui ont fait ressortir un certain nombre de points, et M. le conseiller administratif Tornare, qui nous a très bien expliqué les problèmes relatifs à la société et à l'enfance. On a dévié sur le budget, mais

personne, ici, n'a demandé pourquoi les gens mettent leurs enfants à la crèche. Personnellement, j'ai connu deux filles-mères, qui ont été abandonnées, et je peux vous dire qu'elles sont très contentes d'avoir une crèche qui accueille leurs enfants quand elles vont au travail. On parle du budget, de la répartition de l'argent, mais on ne parle pas de cet aspect des choses. Même à la commission des finances, je n'ai pas entendu beaucoup de personnes parler de cela. Tout le monde était pourtant conscient que M. Tornare avait préparé le dossier sur la petite enfance, tous ont compris le problème de notre société, mais cela a été survolé.

Soyons un peu sérieux et votons, Madame la présidente. Cela montrera que le Conseil municipal a quelque chose dans la tête, et non pas que des bêtises!

J'attendais avec impatience l'intervention de M. de Freudenreich, mais, en tant que père de famille, il devrait tenir un tout autre langage. Il est vrai que, depuis que sa sœur enregistre des disques, il est peut-être obnubilé par autre chose!

M. Souhail Mouhanna (AdG/SI). Madame la présidente, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, ce que je viens d'entendre de la part de M. de Freudenreich me laisse penser que, malheureusement, une fois de plus, certains considèrent les enfants comme étant une charge.

Pour ma part, je considère les enfants comme étant essentiels à la survie même de la société et de l'économie. Si nous voulons que notre société continue à se développer et, par conséquent, que les familles puissent avoir des enfants, comment permettre à ces enfants, d'une part, d'être socialisés et, d'autre part, d'accéder à la citoyenneté et à la vie active dans les meilleures conditions possibles? Je considère que les enfants doivent pouvoir accéder à cette citoyenneté en passant par un processus de socialisation aux frais de l'ensemble de la collectivité, et pas seulement aux frais de leur famille. Les enfants sont utiles à l'ensemble de la collectivité, ils sont utiles aux habitants de la cité, ils sont utiles – et peut-être davantage – à celles et à ceux qui n'ont pas d'enfants. Il va falloir financer les retraites et soutenir l'économie; par conséquent, il faut que l'ensemble de la collectivité finance cette éducation, que ce soit au niveau des crèches, puis au niveau de l'école obligatoire ou de l'école postobligatoire et au niveau de la formation professionnelle.

Pour aller dans le sens de M. de Freudenreich, nous pouvons effectivement envisager d'autres solutions. Pour ce faire, je demande à l'ensemble des instances politiques qui ont le pouvoir de décider, si elles sont d'accord, par exemple, de fixer un salaire minimal permettant justement aux uns et aux autres de vivre

décemment et d'élever correctement leurs enfants. Est-ce que nous sommes d'accord d'introduire des allocations familiales dignes de ce nom permettant ainsi aux familles qui travaillent de subvenir aux besoins de leurs enfants, par exemple quand il s'agit de les mettre dans une crèche? Si la réponse est oui, prenons les décisions qu'il faut prendre, mais je ne crois pas que ce soit possible dans cette enceinte. C'est une décision qui revient en priorité au Canton et, au-delà de celui-ci, au niveau fédéral. Cependant, dire que nous devons attendre que des négociations interviennent entre l'Etat et la Ville pour savoir qui va prendre en charge telle ou telle dépense, c'est véritablement éluder un problème qui, lui, se pose avec acuité aujourd'hui.

Je partage tout à fait l'avis du conseiller administratif Tornare quand il dit que le fait de mettre son ou ses enfant(s) dans une crèche doit être un droit. Ce droit existe d'ailleurs dans de nombreux pays, notamment dans les pays nordiques, et je pense que la Suisse – Genève tout d'abord – peut parfaitement aller dans ce sens. Parallèlement à ce droit aux crèches, il faut se donner les moyens pour le droit à un encadrement parascolaire, périscolaire pour d'autres, à la formation scolaire ou professionnelle. Arrêtons de dire qu'il faut donner des priorités. Pour moi, la priorité des priorités, c'est l'avenir de la jeunesse qu'il faut soutenir, et c'est aujourd'hui que des besoins se font sentir.

Mme Virginie Keller Lopez (S). Madame la présidente, M. Mouhanna vient d'exprimer, en grande partie, ce que j'avais envie de dire. J'ajouterai simplement à l'intention de M. de Freudenreich qu'il est très gentil de penser qu'il n'y a que les gens qui sont dans des situations difficiles qui travaillent et qui doivent avoir accès aux crèches. Je lui rappellerai que l'accès au monde professionnel pour les femmes est aujourd'hui un acquis, du moins je l'espère. Par ailleurs, les femmes ne travaillent pas seulement parce qu'elles sont dans une situation financière difficile ou que leur mari ne gagne pas assez, mais elles travaillent aussi pour s'épanouir et parce qu'elles ont envie d'avoir une activité professionnelle.

Dans ce sens-là, pour moi, la responsabilité de la municipalité est de créer des structures dans lesquelles les hommes et les femmes – qu'ils soient ensemble ou divorcés, qu'ils vivent seuls ou en communauté – puissent mettre les enfants, premièrement, parce qu'il y a une socialisation qui se fait et qui est intéressante; deuxièmement, parce que les hommes et les femmes ont aujourd'hui le droit, quelle que soit leur situation financière, de travailler et de s'épanouir professionnellement. Je me réjouis d'être dans une société, peut-être d'ici quelques dizaines d'années, où le partage du temps de travail sera un peu plus développé qu'aujourd'hui, où les hommes travailleront à mi-temps et s'occuperont de leurs enfants, ce qui permettra de les envoyer un peu moins dans les crèches et pèsera un peu moins sur la collectivité.

En attendant cette société idéale, dans laquelle on se partagera le temps de travail et le temps d'occupation des enfants, je soutiens évidemment totalement les propos du magistrat, qui défend un droit à la petite enfance et qui va développer, je l'espère, ces prochaines années, la petite enfance à Genève. Je rappelle quand même qu'aujourd'hui, lorsqu'on est enceinte, c'est déjà trop tard pour obtenir une place pour son enfant à la crèche, puisque le délai d'attente est de un à deux ans. Pour être sûr d'avoir une place, il faudrait donc s'inscrire dans une crèche six mois avant de concevoir l'enfant!

M. Daniel Sormanni (S). J'aimerais rappeler deux dispositions…

La présidente. Je vous demanderai de rester sur le sujet du projet d'arrêté, s'il vous plaît.

M. Daniel Sormanni. Je voudrais juste rappeler deux dispositions. La première est tirée de la loi sur l'administration des communes (LAC), qui prévoit à l'article 30, lettre d): «Le Conseil municipal délibère sur les objets suivants: les crédits budgétaires supplémentaires et les moyens de les couvrir…» Aux dernières nouvelles, je n'ai pas encore trouvé quels étaient les moyens de couvrir le crédit demandé par le projet d'arrêté N° 2. Vous ne pouvez quand même pas voter un crédit extraordinaire sur un budget qui n'est pas voté! Je suis désolé! L'autre disposition porte sur l'article 41 de notre règlement: «Le projet d'arrêté est une proposition faite au Conseil municipal. Par ses dispositions et par son acceptation, l'arrêté implique une obligation d'exécution ou d'application ainsi que des publications légales se rapportant au référendum facultatif dans le domaine municipal.» Je vous rappelle donc que l'arrêté ne peut pas entrer en vigueur le lendemain de son vote, mais qu'il y a un délai d'attente de trente jours. Par conséquent, dans trente jours, nous aurons voté le budget. La meilleure solution serait donc de voter une modification au budget le 18 décembre, et le problème sera ainsi réglé.

M. Jean-Charles Lathion (DC). Madame la présidente, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, j'aimerais sortir du débat idéologique sur les crèches et essayer de me mettre un peu à la place du citoyen. Qu'a vu notre citoyen dernièrement? Il a vu des magistrats, auparavant M. Rossetti, actuellement M. Tornare, aller inaugurer des crèches à l'étranger. Cela donne, bien entendu, une image positive de la Ville de Genève; mais comment ce citoyen pourrait-il accepter que l'on aille inaugurer des crèches à Jérusalem et que l'on ne fasse pas un geste pour la crèche Tournesol?

La population attend un signe clair et, pour ce faire, je vous propose de voter en faveur de cet arrêté.

M. Pierre de Freudenreich (L). Lorsque je me suis exprimé tout à l'heure, j'ai peut-être été mal compris, notamment sur la nécessité de l'existence de crèches, que je ne remets évidemment pas en cause. Les crèches s'adressent, en priorité, à ceux et celles qui en ont besoin, par exemple les familles monoparentales, les familles qui sont économiquement, socialement dans le besoin, les femmes qui recherchent un développement personnel dans une activité professionnelle, etc.

Cependant, en vous écoutant attentivement parler de droits acquis ou de droits tout court, j'ai la sensation que l'on veut favoriser «en filigrane» la démission des parents au lieu de les responsabiliser face à leurs enfants… *(Protestations.)* A différents niveaux de la société, à différents échelons politiques, on peut d'ailleurs constater cette volonté de se déresponsabiliser, de transférer ses problèmes en demandant systématiquement à l'Etat ou à la Ville de mettre en route des systèmes pour pallier un problème de démission. Je crois que c'est un problème fondamental. Aussi, avant d'exiger des droits acquis dans le domaine, avant d'exiger des droits tout court ou même des devoirs en la matière, est-il important de se demander pour quelles raisons il y a cette tendance de déresponsabilisation des personnes vis-à-vis de leurs enfants en demandant à la Ville ou à l'Etat de s'en occuper. Le problème est d'importance, car, face à ce qui se passe régulièrement, je crois que l'une des raisons pour lesquelles la situation est difficile aujourd'hui – mais ce n'est pas la seule – c'est la démission des parents, la déresponsabilisation des individus, qui préfèrent attendre que l'Etat, systématiquement, fasse le travail à leur place. *(Brouhaha.)*

Mme Monica Huber Fontaine (Ve). J'aimerais répondre à M. de Freudenreich au sujet de la démission des parents, dont il vient de parler.

Il me semble essentiel, puisque la structure existe, d'apporter un appui à l'Association Tournesol, qui est menacée dans son existence. Il est important de lui accorder notre soutien pour qu'elle puisse continuer à travailler et à assurer la garde des enfants, d'une façon honorable et dans le respect de ceux-ci.

Par ailleurs, nous votons des choses beaucoup plus coûteuses et, dans le cas présent, le crédit proposé est essentiel. Les enfants entre zéro et quatre ans ont besoin de notre appui ce soir. Donnons-le leur. Je vous remercie.

Mme Marie Vanek (AdG/SI). Les propos de M. de Freudenreich me confirment que le groupe libéral a un programme bien particulier, qui préconise le retour de la femme au foyer et fait sienne la maxime: «Sois belle – si c'est possible – tais-toi et fais-moi à manger.»

La condition de la femme a évolué; la femme a maintenant sa place sur le marché professionnel. Dans notre société, les femmes se battent jour et nuit pour pouvoir, elles aussi, faire de la politique, et je suis ravie d'être dans cette enceinte. Mais, cela mis à part, je trouve scandaleux qu'on nous tienne ce genre de propos. De plus, les crèches sont importantes tout d'abord pour que nous puissions continuer notre lutte!

M. Pierre Reichenbach (L). Je voudrais simplement apporter quelques faits, et je vous remercie, Madame la présidente, d'en faire part à Mme Vanek. Dans mon foyer, je fais souvent la cuisine, et ma femme est mon plus excellent collaborateur. On peut donc considérer que nous tenons compte aussi bien du marché du travail que du domaine du ménage, de la cuisine, etc., et cela fonctionne très bien. Il faut parfois nuancer ses propos.

M. Manuel Tornare, conseiller administratif. J'aimerais dire, pour répondre à M. Deneys, que la demande de crédit de la crèche Tournesol m'est parvenue très tardivement. Je n'ai donc pas pu l'inscrire dans le budget. Vous savez que nous sommes auditionnés, Mme de Tassigny et moi-même, demain par la commission sociale – preuve donc que cette demande est arrivée tardivement sur mon bureau.

M. de Freudenreich ne m'écoute pas beaucoup… cela ne m'étonne pas… il n'est pas là, mais je prierai ses collègues libéraux de lui transmettre mes paroles. Ah, il est là. En ce qui concerne la fusion Ville-Etat, je dirai brièvement que j'ai toujours été partisan du dialogue. J'ai proposé tout à l'heure à TV Léman bleu qu'il y ait une commission Ville-Etat, avec des représentants politiques et des représentants de la société civile, pour discuter calmement de ce problème-là. Cela n'a rien à voir avec les crèches, mais comme vous m'avez mis en cause je vous réponds.

En ce qui concerne le partenariat, vous ne m'avez pas compris. Comme mon collègue Alain Vaissade, je souhaite que le Grand Théâtre soit subventionné par les communes, par l'Etat, et pas uniquement à cent pour cent, comme c'est le cas à l'heure actuelle, par la Ville de Genève, avec le soutien de mécènes et de sponsors privés. Il en est de même pour les crèches, Monsieur de Freudenreich. Et vous savez peut-être que j'ai déjà pris contact avec le secteur privé – auquel vous

tenez énormément – pour des partenariats en vue de créer de futures crèches. Je suis en pourparlers avec des banques et diverses sociétés, parce que je suis bien conscient qu'on ne peut pas faire exploser le budget de la Ville, ou de l'Etat, pour des crèches.

La discussion sur la famille est un vaste débat. Mme Keller a instauré une discussion sur l'évolution de la famille, dans un sens plus progressiste que le vôtre, Monsieur de Freudenreich. Je comprends très bien votre réaction, mais, excusez-moi, vous nous parlez de la famille comme Mme Boutin, en France, nous parle de la famille! C'est fini cela!

La présidente. Est-ce qu'on peut rester sur le projet d'arrêté, s'il vous plaît?

M. Manuel Tornare. La société dont vous parlez – malheureusement pour vous, peut-être heureusement pour nous – est dépassée, mais, vous, les libéraux, vous en êtes aussi responsables, parce que cette société libérale a également tué le sens de la famille! Les femmes ont été obligées de travailler, parce qu'un seul salaire ne suffisait plus dans les milieux modestes et défavorisés. Dans vos milieux, les milieux que vous défendez, les femmes ont parfois envie de travailler, ce que je comprends – cela va dans le sens des propos de Mme Keller – c'est une question de libération de la femme, je soutiens ce point de vue. Mais, dans vos milieux, d'autres femmes n'ont pas besoin de travailler, parce qu'elles en ont les moyens, et peuvent se passer de crèches. Quand je soutiens des familles monoparentales modestes, je suis conscient que beaucoup de femmes aimeraient bien ne pas travailler autant, mais elles ne peuvent se le permettre; elles sont donc obligées de mettre leurs enfants en crèches. C'est un problème réel de société.

Pour terminer, à propos de ce que nous a dit M. Lathion sur les crèches à l'étranger, j'aimerais rassurer nos concitoyennes et nos concitoyens: la Ville de Genève ne dépense pas des millions pour créer des crèches à l'étranger. Je rappelle que, pour la crèche Le Jardin de paix de Jérusalem, une partie des fonds provenait du secteur public, mais la plus grande part émanait du privé et, notamment, de l'Association suisse des amis du Dr Korczak**,** qui fait un travail remarquable. J'ai demandé à d'autres associations de m'aider à créer des crèches en Israël et à Gaza.

Petite anecdote pour M. Lyon. Même si j'ai apprécié votre discours, Monsieur Lyon, je n'aime pas beaucoup que l'on cite les frères et les sœurs de nos collègues. Vous avez cité Martine de Freudenreich. J'aime beaucoup ses chansons; elle chante souvent le «social», et je vous invite, Monsieur de Freudenreich, à écouter un peu plus votre sœur! *(Rires.)*

La présidente. Je crois que nous nous sommes largement exprimés. Non, Monsieur de Freudenreich, je vous en prie, nous ne sommes pas dans une partie de ping-pong!

Une voix. Il est mis en cause, quand même!

La présidente. Vous avez la parole, mais seulement deux minutes. S'il vous plaît!

M. Pierre de Freudenreich (L). Monsieur Tornare, j'ai le sentiment qu'il y a à nouveau une confusion des genres et, en ce qui me concerne, je ne me suis jamais permis de faire un quelconque amalgame avec ce qui s'est passé pour votre famille!

M. Manuel Tornare, conseiller administratif. Mais je viens de le dire!

La présidente. Tout a été dit sur le sujet. Est-ce que le Parti socialiste maintient sa proposition de transformer le projet d'arrêté en motion?

Mise aux voix, la transformation du projet d'arrêté en motion est refusée à la majorité (abstention du Parti libéral et de quelques radicaux).

Mis aux voix, l'amendement du Parti libéral est refusé à la majorité (3 abstentions).

Mise aux voix, la prise en considération du projet d'arrêté est acceptée à la majorité (nombreuses oppositions et quelques abstentions).

La parole n'étant pas demandée en premier ni en deuxième débat, l'arrêté est mis aux voix article par article et dans son ensemble; il est accepté à la majorité (opposition du Parti libéral et de quelques radicaux et quelques abstentions).

Il est ainsi conçu:

ARRÊTÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition de douze conseillers municipaux,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit extraordinaire de 130 000 francs destiné à couvrir les frais de fonctionnement de l'institution «Tournesol - Espace de vie enfantine» en l'an 2000.

Art. 2. – Il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen de rescriptions, d'avances ou de bons de caisse à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 130 000 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera portée au compte rendu de l'année 2000.

M. Pierre de Freudenreich (L). Le groupe libéral demandera un troisième débat sur cet objet.

La présidente. Etes-vous suivi par le tiers de ce plénum? Nous comptons. Dix-huit.

La présidente. Le troisième débat aura lieu à la séance de 20 h 30. *(Protestations.)* Qui réclame un troisième débat? Dix-huit. Ce chiffre ne représentant pas le tiers des personnes présentes, le troisième débat est refusé.

Le troisième débat étant refusé, l'arrêté devient définitif.

5. Rapports de majorité et de minorité de la commission de l'aménagement et de l'environnement chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif, sur demande du Département de l'aménagement, de l'équipement et du logement, en vue de l'abrogation du plan localisé de quartier N° 25874-661, adopté par le Conseil d'Etat le 1er décembre 1967 et situé entre la rue Jean-Violette, la rue de Carouge et la rue Prévost-Martin, dans le quartier de Plainpalais (PR-17 A/B)[1].

A. Rapporteur de majorité: M. Mark Muller.

Plan du rapport

1. Procédure
2. Quelques faits
3. Les auditions
4. La position de la majorité de la commission
5. Vote

La commission de l'aménagement et de l'environnement (ci-après, la commission) s'est réunie deux fois sous la présidence de M. Christian Zaugg pour examiner la proposition N° 17, soit le 28 septembre et le 5 octobre 1999.

En préambule, le rapporteur adresse ses remerciements à la secrétaire de la commission, Mme Yvette Clivaz-Beetschen, pour la bonne tenue des notes de séances.

1. Procédure

Conformément à la procédure prévue par l'article 5, alinéas 3 et 11, de la loi sur l'extension des voies de communication et l'aménagement des quartiers ou localités, du 9 mars 1929 (Lext), le Département de l'aménagement, de l'équipement et du logement (DAEL) sollicite le préavis de la Ville de Genève à propos de son projet d'abrogation du plan localisé de quartier (PLQ) N° 25874-661.

L'article 30, alinéa 1, lettre r), de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984 (LAC), exige que le préavis communal soit donné par le Conseil municipal en la forme d'une délibération.

La proposition N° 17 a été renvoyée à la commission par le Conseil municipal lors de sa séance du 15 septembre 1999.

---

[1] Proposition, 1057.

2. **Les faits**

Ce n'est pas le lieu ici de revenir exhaustivement sur l'historique du périmètre soumis au PLQ. A cet effet, l'on se référera utilement aux explications fournies dans l'exposé des motifs de la proposition N° 17.

Pour la bonne compréhension du présent rapport, il suffit de résumer les faits essentiels. Par ailleurs, à la lumière des travaux de la commission, deux compléments seront apportés aux explications du DAEL et du Conseil administratif.

Le DAEL et le Conseil administratif proposent d'abroger le PLQ applicable au périmètre sis entre la rue Jean-Violette, la rue de Carouge et la rue Prévost-Martin, dans le quartier de Plainpalais.

Ce PLQ date de 1967. Il a été partiellement exécuté. Il reste à réaliser la partie sise entre la rue Prévost-Martin et l'intersection de la rue Jean-Violette et de la rue des Voisins. Ce bloc se caractérise par l'état de dégradation avancé des immeubles qui le composent. Ceux-ci sont partiellement squattés.

Le PLQ prévoit la cession gratuite à la Ville de Genève d'une bande de terrain le long de la rue Jean-Violette, entre la rue des Voisins et la rue Prévost-Martin.

Les propriétaires privés de ces immeubles ont formulé plusieurs propositions pour utiliser les droits que le PLQ leur confère. Pour diverses raisons, tenant essentiellement à la résistance organisée par une poignée d'occupants des lieux, ces projets n'ont pas abouti.

Plutôt que de persévérer afin de réaliser les nouveaux logements prévus par le PLQ, les autorités ont cédé et proposent simplement d'abroger le PLQ. Elles ne formulent aucune proposition qui permettrait d'entrevoir un avenir pour le secteur.

Deux corrections doivent être apportées aux explications fournies dans l'exposé des motifs de la proposition N° 17.

En premier lieu, il est avéré que la réalisation de la dernière partie du PLQ n'impliquerait pas nécessairement la démolition des bâtiments abritant l'annexe de l'Institut d'études sociales (IES) N^os^ E 514, E 545 et E 554 situés sur la parcelle 2950, propriété de l'Etat. En effet, il est possible d'autoriser une construction impliquant une modification mineure d'un PLQ, sans passer par la lourde procédure de modification du PLQ. Or, en s'écartant légèrement du PLQ N° 255874-661, il serait possible de réaliser les derniers immeubles prévus par le PLQ sans devoir démolir l'annexe de l'IES.

Deuxièmement, on lit dans l'exposé des motifs que la Commission des monuments, de la nature et des sites «invite les propriétaires à étudier un projet de rénovation». Or, il ressort clairement d'une expertise du Centre d'étude pour l'amé-

lioration de l'habitat (CETAH - annexe 1) et d'une étude de détermination des coefficients de dégradation selon la méthode MER et l'évaluation des coûts de remise en état du Recensement du domaine bâti (RDB) et du CETAH (annexe 2) que la rénovation des immeubles compris dans le périmètre du PLQ est impossible, que ce soit pour des raisons techniques pour certains d'entre d'eux ou pour des raisons financières.

Ces rapports indiquent clairement que les immeubles sont dans un état qui ne permet plus raisonnablement de les rénover.

3. **Les auditions**

Lors de sa séance du 28 septembre 1999, la commission a procédé à l'audition de M. Jacques Moglia, chef du Service des études et plans d'affectation du DAEL. Elle a également entendu M. Christian Ferrazino, conseiller administratif, et Mme Marie-José Wiedmer-Dozio, responsable du Service de l'urbanisme de la Ville de Genève.

Ces auditions ont permis aux représentants du DAEL et de la Ville de confirmer la teneur de l'exposé des motifs.

M. Ferrazino est favorable à l'abrogation du PLQ, parce que cela permettra de conserver l'annexe de l'IES ainsi que les vieux immeubles du périmètre. De plus, selon lui, si le coût le permet, la rénovation s'effectuera et le bout de la rue Jean-Violette pourra se voir conférer un statut piéton.

La discussion porte sur le sort de l'immeuble sis 17, rue Jean-Violette, propriété de la Ville. Cet immeuble, qui se trouve hors du périmètre du PLQ, a brûlé en 1991 et est à l'abandon depuis lors.

Le 5 octobre 1999, la commission a auditionné Mme Catherine Graf, représentante du groupe La Roseraie de l'Association des habitants La Roseraie-La Cluse, et Me Jean-Pierre Carera, mandataire des propriétaires des parcelles Nos 939, 940 et 941 du cadastre de Plainpalais.

Mme Graf se borne à donner lecture des observations adressées au DAEL par l'association qu'elle représente en date du 22 juin 1999 (annexe 3).

Me Jean-Pierre Carera, dont les observations adressées au DAEL le 23 juin 1999 sont annexées au présent rapport (annexe 4), confirme que la conservation de l'annexe de l'IES peut être assurée sans abroger le PLQ.

Il regrette que le DAEL propose la suppression du PLQ sans avoir de vision d'ensemble de l'avenir du périmètre. En particulier, si l'objectif est de rénover les immeubles, il faut le dire et se donner les moyens d'y parvenir. On en est loin.

Il distribue en séance les études du RDB et du CETAH. Elles démontrent que les immeubles sont dans un état de délabrement très avancé et que le coût des travaux de rénovation des immeubles qui pourraient en théorie faire l'objet de tels travaux serait prohibitif. Me Carera confirme que, pour des raisons financières, la rénovation des immeubles de ses clients est exclue.

4. **L'avis de la commission**

Dans la mesure où un rapport de minorité a été annoncé, le présent rapport se bornera à exprimer l'avis de la majorité de la commission.

Un manque de perspectives

La commission regrette que la proposition d'abrogation du PLQ N° 25874-661 ne soit pas assortie d'une proposition qui permette d'entrevoir un avenir pour les immeubles sis sur les parcelles Nos 939, 940 et 941.

Si le Conseil administratif a effectivement esquissé quelques pistes, celles-ci ne sont pas suffisamment concrètes pour rassurer. En outre, elles portent essentiellement sur le périmètre du côté nord de la rue Jean-Violette, qui n'est pas directement touché par le PLQ. Le seul effet concret de l'abrogation du PLQ sera de réduire les chances de pouvoir rénover les immeubles précités, voire de les anéantir.

En réalité, les intentions du DAEL ne sont pas claires. L'impression qui se dégage est que, découragé par les difficultés à réaliser le PLQ en force, le DAEL a choisi la politique de la table rase: en supprimant le PLQ, il se décharge de la responsabilité de l'aménagement du quartier. Il laisse les propriétaires et les habitants se débrouiller au milieu du maquis des règles applicables: loi sur les démolitions, transformations et rénovations de maisons d'habitation (LDTR), plans d'utilisation du sol de la Ville de Genève (PUS), loi sur la protection des monuments, de la nature et des sites (LPMNS), plans directeurs divers, etc.

Rénovation des immeubles impossible

Si le PLQ est abrogé, les immeubles ne pourront pas être démolis, certes, mais les propriétaires ne pourront pas les rénover non plus. En effet, le coût de rénovation a été évalué jusqu'à environ 800 francs/m^3 SIA (immeuble 20, rue Prévost-Martin). A titre de comparaison, le coût d'une construction neuve oscille entre 430 et 480 francs/m^3 SIA. Les loyers après travaux se situeraient ainsi très nettement au-dessus des loyers autorisés par la LDTR.

Il est vrai que les exigences de protection du patrimoine, qui renchériraient le coût de rénovation de ces immeubles, permettent d'obtenir des loyers plus élevés

que le «plafond» des loyers autorisés d'ordinaire par la LDTR. On resterait toutefois très éloigné des loyers qui devraient être pratiqués pour rentabiliser normalement le coût des travaux.

Pour la commission, la conséquence de cette situation est que les immeubles en question vont continuer à se dégrader jusqu'à ce qu'ils s'écroulent ou jusqu'à ce qu'on doive les démolir pour des motifs de sécurité. Pour des raisons financières, les propriétaires seront en effet dans l'impossibilité d'effectuer les travaux.

Le seul moyen de rénover ces immeubles serait d'obtenir des subventions massives de la Confédération et de l'Etat. A cet égard, la situation est comparable à celle du quartier de la place Grenus à Saint-Gervais. Ce périmètre, composé de très vieux immeubles squattés, est en cours de rénovation. Toutefois, si la rénovation de ces immeubles a pu se faire, c'est uniquement parce qu'il y avait une volonté politique de préserver un ancien quartier historique de Genève, sis au centre-ville et important pour l'image de Genève.

Tel n'est bien sûr pas le cas du périmètre Jean-Violette/Prévost-Martin.

Vers une nouvelle pénurie de logements

Le canton de Genève, en raison de la multiplication des oppositions à tout projet de construction de logements, se dirige lentement mais sûrement vers une nouvelle pénurie de logements. Les statistiques sur les logements vacants et sur les logements construits et les logements autorisés le démontrent (annexe 5). A force de vouloir à tout prix protéger la zone agricole, les anciens immeubles et les quartiers de villa en zone de développement, on empêche la construction des logements dont les nouveaux habitants du canton ont besoin.

La réalisation de la fin du PLQ, qui prévoit des immeubles de 7 étages sur rez plus attique, permettrait de doubler la surface habitable sur les parcelles concernées. De plus, elle permettrait de mettre des appartements répondant aux standards actuels sur le marché et de répondre à une importante demande de logements de taille moyenne.

Rappelons que les appartements actuels sont de très petite taille, qu'ils sont dépourvus de salles de bains et de chauffage.

Conclusion: non à un marché de dupes

La conservation d'immeubles anciens, témoins de qualité d'une époque passée, est un objectif louable. Il ne doit toutefois pas s'ériger en dogme absolu, au service des intérêts particuliers de quelques habitants, pour la plupart squatters.

En l'espèce, la volonté de sauver quelques immeubles charmants doit s'effacer devant certaines réalités:

– les immeubles concernés n'ont pas de valeur historique;
– le coût de rénovation des immeubles qui peuvent être sauvés – ce n'est pas le cas de tous – est prohibitif;
– seul un subventionnement massif des travaux par les collectivités publiques pourrait permettre la réalisation des travaux;
– une telle intervention étatique, en l'absence d'intérêt historique à sauver ces immeubles, n'est pas envisageable;
– la réalisation du PLQ permettrait la construction de nombreux logements neufs supplémentaires et offrirait la possibilité de créer une vraie zone piétonne sur la rue Jean-Violette;
– en abrogeant le PLQ, on renonce à ces nouveaux logements;
– en abrogeant le PLQ, on ne préserve qu'une chose: la capacité des immeubles du périmètre à se dégrader, au détriment de la qualité de vie dans le quartier.

5. **Vote**

7 non (L, R, DC); 7 oui (Ve, S, AdG/TP; AdG/SI).

La commission propose de donner un préavis défavorable à la proposition N° 17.

PROJET D'ARRÊTÉ AMENDÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre r), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu la demande du Département de l'aménagement, de l'équipement et du logement;

vu la proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article unique. – De donner un préavis défavorable à l'abrogation du plan localisé de quartier N° 25874-661, situé entre la rue Jean-Violette, la rue de Carouge et la rue Prévost-Martin, dans le quartier de Plainpalais.

Annexes:

1. Expertise du Centre d'étude pour l'amélioration de l'habitat du 31 mai 1994. Détermination des coefficients de dégradation selon la méthode MER et l'évaluation des coûts de remise en état.
2. Observations adressées au DAEL par le groupe La Roseraie de l'Association des habitants La Roseraie-La Cluse en date du 22 juin 1999.
3. Observations adressées au DAEL le 23 juin 1999 par Me Jean-Pierre Carera.
4. Statistiques cantonales sur les logements vacants et les logements construits et autorisés.

B. Rapporteur de minorité: M. François Sottas.

Préambule

Ce rapport veut être le rapport qui soutient la proposition du Conseil administratif. En effet, lors du vote il manquait un commissaire du côté de l'Alternative, ce qui explique le vote négatif de la commission.

La commission a siégé à deux reprises pour étudier ce rapport, sous la présidence de M. Christian Zaugg. Les notes de séances ont été rédigées par Mme Yvette Clivaz-Beetschen que je remercie tout particulièrement au nom de la commission.

Présentation du projet

M. Moglia, directeur du Service de l'aménagement au DAEL, présente le projet d'abrogation du plan localisé de quartier (PLQ) de 1967.

Ce PLQ est réalisé à 75%; la partie non réalisée se situe du côté de la rue Prévost-Martin.

Le PLQ qui est en force compromet le maintien du bâtiment annexe de l'Institut d'études sociales (IES). Or, ce dernier est d'un intérêt certain.

L'abrogation du PLQ permettrait de revenir avec une proposition de rénovation d'immeubles; des négociations avec un propriétaire iraient dans ce sens.

Mme Wiedmer-Dozio fait un historique des divers projets qui ont été proposés depuis près de quinze ans et qui ont soit été refusés, soit ont suscité des réactions négatives des habitants directs et des alentours, ou ont été retirés par le département.

M. Ferrazino relève qu'avec le PLQ le DAEL serait amené à délivrer une autorisation, ce qui nécessite la démolition de l'existant. La Ville de Genève ne peut qu'être favorable à l'abrogation pour préserver les anciennes bâtisses et l'annexe de l'institut. Si le Conseil municipal préavise favorablement, la Ville de Genève entend ouvrir la concertation rapidement sur ce dossier pour aller de l'avant. Il explique que, si l'on garde l'alignement actuel, il n'est pas judicieux de garder ouvert à la circulation ce petit bout de rue très étroit. Il pense que le coût de la rénovation du bâtiment de la Ville de Genève risque d'être élevé.

Si le coût le permet, la rénovation s'effectuera et le bout de la rue Jean-Violette aura un statut piéton. La Ville de Genève souhaite également voir comment

agrémenter la cour et l'espace vers Saint-François. Il relève qu'il ne s'agit que d'une proposition d'abrogation qu'il faut suivre et pense qu'il faut aller plus loin et examiner ce que l'on veut faire dans ce périmètre.

Audition de Mme Catherine Graf de l'Association des habitants La Roseraie-La Cluse

Le projet est accueilli avec satisfaction par l'association. Ses membres souhaitent être associés à l'étude des futurs projets, pas seulement sur les parcelles concernées par le PLQ, mais aussi sur la partie nord de l'autre côté de la rue Jean-Violette.

Audition de Me Jean-Pierre Carera, représentant les intérêts de MM. Philippe Massey et Nicolas Sursock

M. Carera indique que ses mandants sont propriétaires de trois parcelles, soit l'ensemble du périmètre sud à l'exception de la parcelle d'angle qui appartient à M. Fortis. Il précise qu'il avait demandé à être entendu avant que ne paraisse un article dans la *Tribune de Genève*. Il pense cependant qu'il est toujours opportun de venir s'exprimer, car, même si certains magistrats ont fait part de leur opinion, le Conseil municipal peut s'en distancer.

Il rappelle que les propriétaires cherchent depuis un peu plus de sept ans à réaliser 25% du PLQ de 1967, soit l'avant-dernier bloc qui serait accolé aux constructions hautes d'aujourd'hui. Ils ont d'abord reçu une approbation de principe. Ensuite, il y a eu différents projets. En 1996, il est décidé de lancer une opération de démolition/reconstruction. Ainsi, la demande préalable des propriétaires de construire est pour l'instant gelée. Il précise que l'abrogation de ce PLQ n'est pas nécessaire pour sauver le bâtiment N° 345. Il rappelle que la loi sur l'extension permet de nuancer un PLQ dans deux situations: lorsqu'il s'agit de modifications mineures pour des adaptations techniques et, selon l'article 3, alinéa 2 de la Lext, lorsqu'il s'agit de motifs d'intérêt général. Or, il pense que le maintien d'un bâtiment à l'inventaire représente un intérêt général évident. C'est pourquoi cette démarche paraît inappropriée à ses mandants. Il trouve qu'il faudrait réfléchir sur la suite avant de dire que l'on veut abroger ce qui existe. Il relève que, entre 1985 et 1995, les bâtiments ont subi une dégradation extrême et que le coût de la rénovation sera vraisemblablement prohibitif, car les Nos 18, 20 et 24 dépassent le stade de la rénovation lourde selon la méthode MER. Vouloir garder l'existant signifie pour les propriétaires privés que l'on fige la situation actuelle qui maintient des bâtiments totalement délabrés.

Discussion et vote

Suite à diverses remarques de la part des commissaires, il est clair que le vote sera un vote Alternative contre Entente.

L'Alternative pense que l'abrogation de ce PLQ est une bonne chose. Cette abrogation permettra de faire un projet plus équilibré et plus harmonieux qui englobera les deux côtés de la rue, avec une extension des zones de verdure.

L'Entente ne pense pas que l'abrogation garantisse la non-démolition des immeubles et s'interroge sur le coût des rénovations et demande qui paiera.

Au vote, par 7 oui (Alternative) et 7 non (Entente), la proposition N° 17 du Conseil administratif est refusée. Pour sa part, l'Alternative vous invite à l'accepter.

PROJET D'ARRÊTÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre r), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu la demande du Département de l'aménagement, de l'équipement et du logement;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article unique. – De donner un préavis favorable à l'abrogation du plan localisé de quartier N°25874-661, situé entre la rue Jean-Violette, la rue de Carouge et la rue Prévost-Martin, dans le quartier de Plainpalais.

M. Christian Zaugg, président de la commission de l'aménagement et de l'environnement (AdG/SI). Madame la présidente, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je tiens tout d'abord à dire qu'en ce qui concerne le vote de la commission et l'existence d'un rapport de majorité et d'un rapport de minorité il ne s'agit là que d'une majorité de circonstance, et M. Mark Muller, qui me regarde, le comprend bien. Au vu de cette situation, nous nous sommes retrouvés avec un résultat de 7 oui contre 7 non, qui a eu pour effet d'entraîner le refus de la proposition d'abrogation du plan localisé de quartier (PLQ) de Jean-Violette. Un refus donc, et chacun le comprendra, dû au seul hasard.

Cela dit, je profite, puisque j'ai la parole, de donner la position de l'Alliance de gauche (SolidaritéS et Indépendants). Il va de soi que nous sommes favorables à l'abrogation de ce plan localisé de quartier, parce qu'il permet, d'une part, de conserver l'annexe de l'Institut d'études sociales (IES) et…

La présidente. Pour le moment, vous parlez en qualité de président, Monsieur Zaugg.

M. Christian Zaugg. Alors, je reprendrai la parole plus tard.

La présidente. Oui, s'il vous plaît. Je donne la parole au rapporteur de majorité.

M. Mark Muller, rapporteur de majorité (L)**.** Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je ne pensais pas, au cours de cette législature, avoir le plaisir d'être rapporteur de majorité, d'autant moins s'agissant d'un dossier d'aménagement du territoire; je suis donc très heureux de pouvoir le faire aujourd'hui. Un deuxième plaisir m'est donné aujourd'hui, celui de pouvoir m'exprimer sur un projet d'aménagement qui émane de l'Etat. Il semble qu'il s'agisse là d'une denrée en voie de disparition, et je vous prie de bien vouloir en profiter aujourd'hui.

Quelques mots, en préambule, pour rappeler de quoi nous parlons. Il existe, depuis 1967, un plan localisé de quartier situé dans le secteur de la rue Jean-Violette, rue de Carouge et rue Prévost-Martin. Ce PLQ prévoit la démolition des immeubles qui se situent dans ce secteur et la construction, en lieu et place, d'immeubles de sept étages sur rez-de-chaussée, plus attique.

Le deuxième volet de ce PLQ, c'est la cession gratuite à la collectivité d'une tranche de la rue Jean-Violette, ce qui implique la construction des nouveaux immeubles en retrait de la rue Jean-Violette. Depuis 1967, trois quarts environ de ce PLQ ont été réalisés, et il reste à faire le tronçon situé le long de la rue Jean-Violette, entre la rue des Voisins et la rue Prévost-Martin. Les propriétaires de ces immeubles ont proposé, depuis une dizaine d'années, un certain nombre de projets d'aménagement de ce secteur, en conformité avec le PLQ. Ces travaux se sont faits de concert avec le département cantonal, de concert également avec l'administration municipale, mais ils ont été rejetés à deux reprises par le Conseil municipal.

L'Etat propose aujourd'hui, ni plus ni moins, d'abroger ce PLQ, principalement pour deux raisons. La première raison invoquée, c'est la nécessité de sauvegarder l'annexe de l'Institut d'études sociales, qui se trouve sur une parcelle adjacente au périmètre concerné par le PLQ. Selon l'Etat, la réalisation du PLQ nécessiterait la démolition de cette annexe. J'y reviendrai tout à l'heure.

La deuxième motivation de ce projet d'abrogation du PLQ, c'est la constatation qu'on n'arrive pas à le réaliser, d'une part, en raison de l'opposition des habitants du quartier et, d'autre part, en raison de préavis défavorables de certaines instances, et notamment de la Commission des monuments, de la nature et des sites.

Quelles seraient les conséquences de l'abrogation de ce PLQ? Toujours d'après le département qui nous propose ce projet, ces conséquences seraient le maintien de la situation actuelle. Et quelle est la situation actuelle? C'est principalement l'existence d'un périmètre sinistré en plein cœur de notre ville, composé d'immeubles squattés et de terrains vagues à l'abandon.

La commission de l'aménagement et de l'environnement a examiné attentivement ce projet, au cours de plusieurs séances. Nous avons auditionné le magistrat, les représentants du Département de l'aménagement, de l'équipement et du logement (DAEL), une représentante d'une association de quartier ainsi que le représentant des propriétaires des immeubles concernés. Quels sont les deux constats principaux qu'il convient de faire à l'issue de ces auditions? Premièrement, c'est le fait que, contrairement à ce que nous dit l'Etat, la réalisation du PLQ n'implique pas automatiquement la démolition de l'annexe de l'Institut d'études sociales. Un projet concret qui permettait de sauvegarder ce bâtiment avait d'ailleurs été examiné à l'époque. Par conséquent, le premier argument avancé par l'Etat pour proposer l'abrogation de ce PLQ tombe de lui-même.

Le deuxième constat de la commission – et je crois que c'est le cœur du problème – c'est que le souhait du DAEL et celui de la municipalité, c'est-à-dire le maintien et la rénovation des immeubles qui se trouvent le long de la rue Jean-Violette, entre la rue des Voisins et la rue Prévost-Martin, sont totalement illusoires. Le carcan législatif que nous connaissons à Genève, et qui s'est encore renforcé il y a un peu plus d'un mois, empêche purement et simplement la rénovation de ces immeubles. En acceptant l'abrogation de ce PLQ, ce n'est pas le maintien de la situation actuelle que vous acceptez, c'est sa dégradation, puisque les propriétaires n'entreprendront aucuns travaux sur ces immeubles. Pourquoi cette rénovation est-elle impossible? D'après deux rapports officiels qui nous ont été soumis, les travaux de rénovation de ces immeubles, dont les structures sont très anciennes, coûteraient environ 800 francs le mètre cube, soit approximativement le double de ce que coûteraient la démolition et la reconstruction totale de ces

mêmes immeubles. Autant vous dire que, dans ces conditions, les propriétaires qui devraient entreprendre ces travaux ne seraient pas en mesure de les rentabiliser, tout simplement parce qu'ils ne pourraient pas répercuter le coût de ces travaux sur les loyers des appartements rénovés. De ce fait, à moins de faire preuve de philanthropie, de mécénat, ces travaux ne se réaliseront pas. Je reviendrai tout à l'heure sur un exemple tout à fait concret dans le secteur.

Evidemment, on a connu dans notre canton d'autres cas analogues, en particulier celui du périmètre de Saint-Gervais. Il y a quelques années, celui-ci était également un périmètre sinistré, largement squatté. Aujourd'hui, nous voyons un quartier qui renaît, qui fait l'objet de travaux et qui, d'ici un certain nombre d'années, retrouvera un visage tout à fait avenant.

Dans le secteur de Jean-Violette, Mesdames et Messieurs, nous ne sommes pas à Saint-Gervais. Nous ne sommes pas dans un quartier du centre historique de la ville de Genève, ni dans un quartier à vocation touristique, et ce n'est pas un quartier dans lequel nous parviendrions à obtenir les subventions massives, aussi bien de l'Etat que de la Confédération, qui ont permis, et qui permettent aujourd'hui, la rénovation du quartier de Saint-Gervais. Il ne faut donc pas compter sur l'utilisation des subventions qui existent dans le canton pour la rénovation des immeubles dont nous parlons aujourd'hui.

Devant ce constat, il y a peut-être un engagement que les autorités devraient prendre pour être conséquentes avec elles-mêmes. Il s'agirait d'accepter le principe de proposer très prochainement un crédit extraordinaire, un crédit spécial, destiné à permettre le subventionnement extraordinaire, le subventionnement spécial, de la rénovation de ces immeubles, pour que la volonté des auteurs de cette proposition – donc de ceux qui souhaitent l'abrogation de ce PLQ et la rénovation des immeubles – puisse se traduire dans les faits.

Je vous ai dit tout à l'heure qu'il existait un cas concret de mécénat dans le quartier, et je vais vous le citer. Il s'agit de l'immeuble sis à l'angle de la rue des Voisins et de la rue Jean-Violette. Il se trouve que le propriétaire est également propriétaire d'un autre immeuble qui, lui, est situé dans le périmètre dont nous parlons. C'est l'immeuble qui fait l'angle entre la rue Prévost-Martin et la rue Jean-Violette, et où se trouve un commerce que vous connaissez peut-être, celui de l'Enfer vert. Ce propriétaire a procédé à la rénovation de son immeuble de la rue des Voisins et il m'a montré ses comptes. Le rendement qu'il obtient sur ces travaux est proche de 2%. En d'autres termes, c'est du véritable mécénat. Si l'on compare cet investissement à celui que l'on peut faire dans d'autres types de placements, on constate qu'il ne présente aucun intérêt. C'est pour cette raison que le propriétaire a abandonné toute idée de rénover son autre immeuble, qui, lui, nous intéresse aujourd'hui. Que prévoit-il de faire avec cet immeuble? Je peux vous le dire, j'y ai été autorisé. Il a signé une convention, avec le propriétaire de l'Enfer

vert, qui prévoit que cet immeuble soit vendu au propriétaire de l'Enfer vert, à un prix que je qualifierais de modique, en échange de quoi le propriétaire de l'Enfer vert se charge d'obtenir toutes les autorisations de construire.

Vous me direz: «Voilà la preuve que l'on peut rénover ces immeubles.» Effectivement, mais à quelles conditions? Si on peut rénover l'immeuble en question, c'est uniquement parce que le nouveau propriétaire, si cette convention est exécutée, serait son propre occupant, son propre exploitant commercial. Il a donc un intérêt tout à fait particulier à prévoir la rénovation de son immeuble, cette rénovation se fera d'ailleurs, comme pour un autre immeuble dont on a parlé dans la presse récemment, moyennant un grand nombre de dérogations à la loi sur les démolitions, transformations et rénovations de maisons d'habitations (LDTR).

Un dernier point pour terminer ce premier exposé et qui a trait à la situation du logement dans notre canton. Si vous suivez l'évolution des statistiques en matière de logements vacants et de constructions de logements et du nombre d'autorisations de construire délivrées, vous constatez qu'on se dirige tout droit vers une nouvelle crise du logement dont personne ne sortira gagnant. Le taux de vacance dans les logements a fortement chuté en un an. Le nombre d'autorisations de construire délivrées ainsi que le nombre de logements construits ont également fortement diminué, et tout particulièrement dans la catégorie des logements sociaux. Aujourd'hui, ce que l'on construit, c'est du logement en propriété par étage ou des villas. Si vous regardez le nombre d'appartements locatifs, et encore plus le nombre d'appartements locatifs subventionnés, qui se construisent, ils sont extrêmement peu nombreux et je considère que c'est inquiétant si l'on souhaite, aujourd'hui, à Genève, tenter de répondre à une demande qui existe toujours en matière de logement social. Pour quelle raison sommes-nous dans cette situation? Tout simplement de par l'addition des nombreux facteurs de blocage de tout type qui existent dans notre canton en matière de construction. On veut préserver les zones villas, on veut préserver la zone agricole, on veut protéger certains immeubles par intérêt patrimonial, historique ou autre, on veut protéger des arbres… et j'en passe.

Mesdames et Messieurs, continuons dans cette voie et nous assisterons, dans quelques années, à une magnifique nouvelle crise du logement. Pour ma part, je vous demande de renoncer à l'abrogation de ce plan localisé de quartier qui permet la construction d'un grand nombre de logements répondant aux normes actuelles, à un besoin important et, en particulier, à ce qu'attendent non seulement les habitants de la ville, mais aussi ceux du canton, ceux qui recherchent ardemment de quoi se loger, à des conditions décentes. Et ce n'est pas dans les immeubles qui existent actuellement à la rue Jean-Violette que l'on peut se loger à des conditions décentes.

M. François Sottas, rapporteur de minorité (AdG/TP). Je ne vais pas revenir sur le contenu de mon rapport, puisque chacun a pu le lire et que la plupart d'entre nous connaissent bien ce dossier. L'abrogation de ce plan localisé de quartier nous semble nécessaire, et c'est pour cela que nous avons présenté ce rapport de minorité.

L'abrogation est nécessaire, parce que ce plan localisé de quartier ne correspond plus du tout à ce que l'on souhaite actuellement pour l'aménagement de notre territoire. Elle est nécessaire pour le maintien de la fameuse annexe de l'IES, parce que les propositions qui ont été faites dans les différents PLQ pour conserver cet immeuble ne correspondaient pas vraiment à une mise en valeur de cette annexe, qui le mérite pourtant. Elle est nécessaire aussi pour la circulation dans ce quartier et en ville en général. Le PLQ de 1967 ne correspond pas à ce que l'on voudrait pour la circulation, que l'on aimerait bien voir un peu évoluer dans cette ville.

Malgré tout, il y a des velléités de rénovation d'un immeuble, et on verra ce que donnera la négociation entre le propriétaire actuel et le futur propriétaire, si la rénovation est possible. En tout cas, il y a une intention de rénover, dans un premier temps, un immeuble – et je crois que c'est le plus important – et, ensuite, on verra. Si on abroge ce PLQ, on arrivera à dénouer ce sac de nœuds, qui traîne depuis déjà un certain temps, et à trouver des solutions acceptables pour tous les habitants de ce quartier.

(La présidence est assurée par M. Bernard Paillard, vice-président, jusqu'à la fin de la séance.)

Premier débat

M. Roman Juon (S). J'aimerais tout d'abord m'exprimer sur la répartition de la majorité et de la minorité concernant le vote de la commission. Je tiens à préciser que j'ai assisté à la séance où le rapport a été voté en tant que remplaçant et que, n'ayant pas reçu de convocation, j'avais planifié une autre séance de travail à 20 h 30. J'ai donc dû quitter la séance avant 20 h 30 et, par conséquent, je n'ai pas pu participer au vote. Il faut aussi dire que M. Froidevaux, qui est un habile tacticien et qui avait également un rendez-vous – mais certainement d'une moins grande importance que le mien – a parlé longuement et très habilement, en ne disant rien du tout mais en intéressant tout l'auditoire; cela fait que le choix ressortant du vote de la commission n'est pas l'expression d'une volonté politique, mais qu'il découle simplement d'une absence, utilisée

tactiquement, méthode très employée dans les sports collectifs. Voilà pourquoi nous nous sommes retrouvés avec un rapport de minorité. Par conséquent, comme vous pouvez le constater, nous sommes, avec ce vote, loin d'une vraie majorité.

Je parlerai maintenant au nom du Parti socialiste. Il est vrai que nous, socialistes, avons peut-être été un peu longs à la détente, mais les dernières élections nous ont fait comprendre bien des choses. Auparavant, nous étions relativement ouverts à une certaine densification concernant la construction. A coups de référendums, à coups de votations et d'élections – puisque nous avons perdu six sièges, il ne faut pas l'oublier – nous faisons profil bas, car nous avons compris le message et nous nous adaptons. Aussi, maintenant, avons-nous une majorité qui est claire et non divisée sur ces sujets de construction, d'abrogation de plans localisés de quartiers, et cela durera ainsi un certain nombre d'années, jusqu'à ce que la population retrouve confiance dans les autorités, dans la politique qui va être menée. Nous suivons la politique menée par le Conseil administratif et qu'il a annoncée dans son discours à la cathédrale Saint-Pierre.

Voilà pourquoi nous sommes favorables à l'abrogation du PLQ du secteur de la rue Jean-Violette, sans arrière-pensée, cela d'autant plus que les habitants qui manifestaient déjà, à l'époque, par rapport à ce secteur, nous les connaissions – en tout cas moi, je les connaissais. Nous avons suivi au mieux leur souhait. Ce qui arrive aujourd'hui est dû à une volonté des habitants du quartier. Même si la pétition qui avait été lancée à un moment donné comportait des noms de citoyens et citoyennes qui n'habitaient pas nécessairement le quartier, il n'empêche que la majorité des habitants du secteur ne veulent plus que l'on construise des bâtiments de six, huit ou dix étages sur rez. Les habitants ne veulent plus de démolitions dans ce secteur, parce qu'ils ne font plus confiance ni aux promoteurs, ni même aux autorités.

M. Mark Muller et le Parti libéral regrettent qu'un certain carcan empêche la construction de certains immeubles, mais le peuple s'est prononcé et a voté très clairement. La baisse des impôts nous gêne aussi, nous, socialistes, mais le peuple l'a voulue… Alors, le carcan, pour protéger encore plus notre ville contre la densification, la construction abusive, on l'a toujours, et cela va durer encore pas mal de temps. Il faudra, ma foi, faire avec!

Par contre, je félicite et je remercie les combattants du quartier des Grottes. Cela fait quand même vingt ans que le Conseil municipal mène ce combat et, aujourd'hui, le résultat est exemplaire. Je vous rappelle que, dans le quartier des Grottes, il était prévu de construire un immeuble en forme de croix gammée – on l'appelait d'ailleurs ainsi – eh bien, il n'a pas été fait. Pour les habitants de Saint-Gervais, c'est la même chose. Ils se sont battus à coups de pétitions, de motions. Maintenant, ils ont fait savoir qu'ils voulaient calmer, tranquilliser ce quartier. Et

on sera très fiers, prochainement, lorsque ce quartier sera rénové comme prévu. C'est dans cet esprit-là que les socialistes de la Ville de Genève vont suivre tous les projets.

Je souhaiterais que les promoteurs aient une approche différente du problème. On a vu récemment, lors du coup de l'Etat vis-à-vis de la Ville de Genève, ce que la brusquerie peut donner. Je crois que maintenant il faut se mettre à table, discuter avec les habitants, les citoyens, les responsables de quartiers, ce qui leur donnera aussi une meilleure crédibilité face aux associations de quartier, dont tout le monde a reconnu l'échec, l'autre jour, lors d'une conférence de presse à laquelle j'ai eu l'honneur de participer. Il y a un échec, on peut savoir pourquoi. Il est vrai que nos propres autorités municipales et cantonales utilisent très peu la concertation ou l'information, et, là, il va falloir s'atteler à un programme qui est tout aussi important que de construire un quartier.

Mme Anne-Marie von Arx-Vernon (DC). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, la majorité obtenue lors du vote de la commission n'est pas une majorité de hasard. D'abord, il y a un PLQ à préserver, ensuite, il y a des immeubles complètement pourris, extrêmement dangereux et scandaleusement coûteux à restaurer. Mais, surtout, ce qui nous a beaucoup préoccupés, lors des travaux de la commission, c'est que ceux qui sont favorables à l'abrogation du PLQ n'ont pas de vision d'ensemble à offrir en échange. Cela est grave en matière de projets politiques d'aménagement.

Par rapport à une dynamique progressiste du Parti démocrate-chrétien, nous pensons que ce quartier mérite mieux que l'abrogation du PLQ, parce que la proposition N° 17 ne respecte pas suffisamment la vision d'ensemble du périmètre concerné. Le groupe démocrate-chrétien est quand même convaincu que cet espace peut être redéfini urbanistiquement et qu'il y a, pour ce faire, des négociations à poursuivre et des propositions réalistes et réalisables à faire. Et, à l'heure actuelle, elles n'existent pas. Avant d'abroger le PLQ, nous attendons les propositions du magistrat concerné, d'autant plus qu'il a dit lui-même, et il l'a rappelé à plusieurs reprises, que certains projets ne se réaliseront que «si le coût le permet». Or nous voyons que le coût ne permet pas de restaurer les immeubles existants.

Nous vous invitons à voter le rapport de majorité et à donner un avis défavorable à l'abrogation du plan localisé de quartier.

M. Christian Zaugg (AdG/SI). Mme von Arx parle d'immeubles pourris, mais c'est ce que l'on disait aussi autrefois de certains bâtiments du quartier des

Grottes. Et pourtant, on est arrivé à définir un périmètre d'intervention, à rénover un grand nombre d'immeubles, et donc à redonner ou à conserver à ce quartier un visage humain.

Ici, il s'agit un peu de la même problématique. Cette abrogation de plan localisé de quartier permet, à terme, la protection de l'annexe de l'IES et le maintien de certains immeubles anciens. On nous dit qu'ils sont en très mauvais état. Cela est vrai pour certains d'entre eux, mais, de toute manière, rien n'empêche d'aller de l'avant et d'étudier leur réhabilitation, le but étant de conserver à cet ensemble une dimension humaine et conviviale, puisqu'une partie de la rue Jean-Violette pourrait se transformer en zone piétonne.

Ce sont autant de raisons pour lesquelles l'Alliance de gauche (SolidaritéS et Indépendants) refusera le rapport de majorité et votera le rapport de minorité.

Le président. J'aimerais annoncer que nous terminerons la séance à 19 h et, comme il y a encore plusieurs personnes inscrites, nous la reprendrons à 20 h 30.

M. Guy Savary (DC). Je m'exprimerai en mon nom personnel, peut-être au nom de deux collègues du PDC – on le verra lors du vote. Je ne puis m'empêcher de prendre la parole en tant qu'habitant du quartier pour – malheureusement peut-être pour le rapporteur de majorité – dire que je ne pourrai pas soutenir les conclusions du rapport de majorité. Pourquoi?

Après avoir travaillé dans différentes associations du quartier de Plainpalais, et notamment la Maison de quartier, j'ai pu me forger une opinion et constater que les habitants du quartier, dans leur grande majorité, ne veulent absolument pas la prolongation de la fameuse barre d'immeubles le long de la rue Jean-Violette. Je conseillerais à ceux qui ne la connaissent pas d'aller la voir. Ils seront convaincus de sa laideur. Je suis en bonne compagnie en disant cela, car, lors de la législature précédente, j'ai eu l'honneur de participer à la commission de l'aménagement, qui avait étudié le PLQ nord et le PLQ sud de la rue Jean-Violette. Tous les membres – j'insiste sur «tous» – de la commission de l'aménagement d'alors, tous partis confondus, avaient décrié, stigmatisé l'architecture passéiste, voire hideuse de cette fameuse barre. Et, aujourd'hui, nous ne traitons que de cela. Il ne faut pas faire un vaste débat sur le PLQ nord et sud de la rue Jean-Violette. Aujourd'hui, il faut se déterminer. Allons-nous laisser la porte ouverte ou non à la prolongation de cette fameuse barre? Il s'agit de cela, ni plus ni moins!

Il est vrai que dans notre parti, lorsque nous débattions, il y a quelques années, de ce PLQ nord et sud de la rue Jean-Violette, nous avons toujours préconisé un plan et une vision d'ensemble, non pas pour prolonger la fameuse barre, mais

pour respecter, dans la mesure du possible, le contexte urbain actuel, puisque cela correspond à la volonté de la population du quartier. N'allons donc pas trop loin dans nos débats aujourd'hui. Nous devons simplement décider si nous laissons la porte ouverte ou non à la prolongation de cette fameuse barre. Personnellement, vous l'avez compris, je veux qu'on ferme la porte à cette prolongation, car il serait indécent de recommencer, de prolonger une telle architecture. Une fois ce problème réglé – j'espère ce soir, en abrogeant le PLQ tel qu'il existe aujourd'hui – faisons confiance au Conseil administratif, et à M. Ferrazino en premier, pour qu'il vienne nous présenter des projets harmonieux, complets et, si possible, unitaires sur l'ensemble de ce périmètre, en conservant les maisons actuelles, avec un peu plus de verdure dans le parc Saint-François, et tout le monde sera content.

M. Michel Ducret (R). La volonté manifestée par la Ville de Genève, à savoir le maintien du bâti existant et la revalorisation des espaces publics, n'est pas possible au moyen de la mesure proposée, qui est l'abrogation d'un plan localisé de quartier datant de 1967. Je le rappelle, cela ne fait que remettre ces parcelles dans le régime de zones ordinaires et ne peut donc assurer ni l'un ni l'autre des souhaits exprimés par la Ville. Il est encore à relever qu'une modification du PLQ de 1967 aurait parfaitement suffi pour protéger l'annexe de l'IES. Il aurait en effet suffi de retirer la partie de construction basse de cette extrémité du PLQ pour protéger cette partie de l'ensemble de l'IES.

Ensuite, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, quand bien même cette mesure d'abrogation du PLQ aurait l'effet souhaité, que ferions-nous de ce choix? Nous pérenniserions une situation qui est de toute façon peu satisfaisante, c'est-à-dire le maintien d'une rupture brutale entre deux tissus urbains de nature très différente, situation qu'on retrouve malheureusement un peu partout dans notre ville et qui lui confère un manque d'harmonie qui s'aggrave de plus en plus.

Au sein du groupe radical, nous aurions préféré un aménagement proposant une solution de continuité qui permette de relier ces tissus urbains sans prolonger la fameuse barre que ne souhaite pas M. Savary. Mais cette solution de raccord entre ces deux tissus urbains ne semble pas avoir de réelles possibilités. Nous allons donc rendre une opération immobilière économiquement impossible, au vu de l'état des immeubles et des conditions légales actuelles. Comment, en effet, approcher différemment la rénovation d'immeubles, dont le destin est resté bloqué durant de longues années, en ne laissant ni appliquer le PLQ en vigueur, ni faire une rénovation économiquement réaliste, tout cela pendant que les intérêts bancaires à payer chargent chaque jour un peu plus le bateau. Ce n'est pas réaliste; c'est même totalement impossible, et c'est pourquoi le groupe radical soutient le rapport de majorité.

M. Mark Muller, rapporteur de majorité (L)**.** A ce stade du débat, il me paraît nécessaire d'apporter quelques précisions suite aux déclarations des préopinants. Si vous me le permettez, Monsieur le président, je les prendrai dans l'ordre.

S'agissant tout d'abord de la remarque de M. Sottas, rapporteur de minorité, concernant le concept de circulation dans le quartier, je voudrais simplement rappeler que le PLQ existant ne prévoit absolument rien en matière de circulation, dans la mesure où il ne s'applique à aucune voie de circulation. Il s'applique uniquement à un pâté d'immeubles. En revanche, on peut dire, en matière de circulation et d'utilisation des voiries de la Ville, que le PLQ prévoit le retrait des immeubles, donc l'élargissement du goulet du bout de la rue Jean-Violette, ce qui permettrait, selon les vœux probables de la majorité de ce Conseil municipal, d'aménager un agréable espace public piétonnier à cet endroit-là, chose qui n'est pas possible aujourd'hui.

S'agissant de l'attitude du Parti socialiste, je suis intéressé d'entendre M. Juon nous dire que c'est parce que le Parti socialiste a subi une défaite aux dernières élections qu'il va adopter une position plus dure. J'espère sincèrement que ce n'est pas pour cette seule raison que le Parti socialiste acceptera l'abrogation de ce PLQ. A défaut de cela, je crois que vous, socialistes, devrez, à l'avenir, être de plus en plus extrémistes.

Maintenant, qu'est-ce que c'est que la volonté des habitants? La belle affaire! Tout d'abord, c'est une série de pétitions qui ont contesté tout projet d'aménagement dans le quartier. Mesdames et Messieurs, ces pétitions ont été signées dans une cave, dans un squat *(brouhaha)*, dans un bistrot, peu importe; en l'occurrence, il s'agissait d'un squat, l'Escobar, à l'entrée duquel était posté l'animateur et propriétaire de l'Enfer vert, qui a donc un intérêt personnel et particulier à faire valoir. Il faisait signer toutes les personnes qui venaient boire un verre dans cet endroit, personnes qui avaient d'ailleurs rarement un rapport direct avec le quartier, qui n'étaient donc pas des habitants du quartier mais de la région en général. Donc, quand on parle de volonté des habitants, s'il vous plaît, laissez-moi rire!

Des voix. Alors, ris!

M. Mark Muller. Voilà, je ris! Vous êtes contents? S'agissant toujours de la volonté des habitants, nous avons auditionné en commission une représentante du groupe La Roseraie, de l'Association des habitants La Roseraie-La Cluse. Lorsque nous avons fait réaliser à cette personne que l'abrogation du PLQ signifiait tout simplement l'absence de rénovation des immeubles et le maintien de cette verrue, je peux vous assurer que sa perception du dossier a radicalement

changé. Lorsque nous lui avons posé très clairement la question: «Est-ce que vous préférez la poursuite de la dégradation des immeubles ou la construction d'un immeuble neuf?», elle a opté pour la deuxième solution. Voilà pour la volonté des habitants.

On nous dit que l'immeuble qui fait l'angle de la rue Jean-Violette et de la rue Prévost-Martin pourra être rénové. Effectivement, je l'ai dit, le propriétaire de l'Enfer vert a un tel projet. Il n'est pas encore dit qu'il parvienne à le réaliser. Il en a la volonté, c'est une chose. Y parviendra-t-il? C'en est une autre. J'ai dit en revanche que ce serait au bénéfice de toute une série de dérogations. Vous avez peut-être lu un article, dans la *Tribune de Genève* de la semaine dernière, où un architecte évoquait la réalisation de l'îlot 13. Il nous a dit que ce projet a pu se faire moyennant 15 dérogations à la LDTR, qui ont été accordées à une coopérative d'habitation, qui seront peut-être accordées au propriétaire de l'Enfer vert, mais qui, Mesdames et Messieurs, ne sont jamais accordées à des propriétaires privés.

Je parlerai encore d'un dernier élément. S'agissant de l'intervention de M. Savary – vous lui transmettrez, Monsieur le président – qui affirme que l'enjeu de ce débat est de savoir si on veut ou non la poursuite de l'affreuse barre d'immeubles que l'on connaît à la rue Jean-Violette, je ne crois pas qu'on puisse réduire le débat à cela, puisque rien ne nous empêcherait de construire quelque chose d'autre qui ne ressemble pas à ces immeubles. Effectivement, le gabarit serait tout à fait semblable à celui des constructions existantes, mais on peut parfaitement exiger des architectes qui s'attelleront au projet de nous proposer quelque chose de plus attrayant. J'admets que la barre existante n'est pas particulièrement agréable et réussie, mais on peut faire beaucoup mieux.

Le président. Nous allons arrêter ici les débats. Nous reprendrons à 20 h 30 avec M. Sottas, rapporteur de minorité.

J'ai une annonce à faire pour les membres de la commission des beaux-arts. Je leur rappelle que la séance du 11 novembre a été reportée au 25 novembre.

6. Propositions des conseillers municipaux.

Néant.

7. Interpellations.

Néant.

8. Questions.

Néant.

Séance levée à 19 h.

SOMMAIRE

1. Communications du Conseil administratif 1926

2. Communications du bureau du Conseil municipal 1926

3. Clause d'urgence sur la motion de Mmes Nicole Bobillier, Alice Ecuvillon, Catherine Hämmerli-Lang, Marianne Husser, Liliane Johner, Sandrine Salerno, MM. Alain Fischer, Daniel Künzi, Jacques Mino, Jean-Pascal Perler, Pierre Reichenbach et Guy Savary: «Pour le maintien de la poste de la rue du Beulet» (M-38) 1926

4. Projet d'arrêté de Mmes Nicole Bobillier, Alice Ecuvillon, Catherine Hämmerli-Lang, Marianne Husser, Liliane Johner, Sandrine Salerno, MM. François Harmann, Guy Jousson, Daniel Künzi, Jacques Mino, Jean-Pascal Perler et Guy Savary: «Subventionnement de l'Association Tournesol - Espace de vie enfantine» (PA-2) 1928

5. Rapports de majorité et de minorité de la commission de l'aménagement et de l'environnement chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif, sur demande du Département de l'aménagement, de l'équipement et du logement, en vue de l'abrogation du plan localisé de quartier N° 25874-661, adopté par le Conseil d'Etat le 1er décembre 1967 et situé entre la rue Jean-Violette, la rue de Carouge et la rue Prévost-Martin, dans le quartier de Plainpalais (PR-17 A/B) 1953

6. Propositions des conseillers municipaux 1986

7. Interpellations 1987

8. Questions 1987

La mémorialiste:
Marguerite Conus